

« AGIR ENSEMBLE POUR VILLERS-EN-CAUCHIES »

Liste conduite par Pascal DUEZ



BILAN DE L'ACTION MUNICIPALE 2008-2014



Figure 1: vue aérienne de Villers-en-Cauchies

TABLE DES MATIÈRES

n° de page :

A.	PRÉAMBULE.....	3
B.	LOCALISATION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS.....	4
C.	DÉMOCRATIE LOCALE	5
D.	FINANCES COMMUNALES	9
E.	RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS	14
F.	CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT	22
G.	URBANISME, DÉFENSE INCENDIE ET CIMETIÈRE COMMUNAL	25
H.	RÉGIE DES EAUX et ASSAINISSEMENT	29
I.	VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	35
J.	VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE.....	40
K.	CONCLUSION	44

A. PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,
Chère Concitoyenne, cher Concitoyen,

En mars 2008, vous avez bien voulu accorder votre confiance à la liste « Agir ensemble pour le renouveau de Villers-en-Cauchies » dont les quinze membres ont constitué votre conseil municipal pendant six ans.

A quelques semaines des prochaines élections locales, il nous a paru utile de rappeler, dans ce document, l'action municipale telle qu'elle a été conduite par l'équipe en place.

Nous sommes, en effet, comptables devant nos concitoyens des décisions que nous avons été amenés à prendre et à mettre en œuvre à l'échelle de notre collectivité, décisions qui ont des répercussions certaines sur notre vie de tous les jours.

Ce bilan se veut précis, honnête et transparent. Il fait apparaître les nombreuses et principales réalisations de la mandature sans oublier les opérations en cours mais aussi les projets qui n'ont pas vu le jour et les raisons pour lesquelles ils sont en suspens.

La gestion de tous ces dossiers a nécessité énormément de travail et de réunions. Au fil des 2 207 jours de la mandature, cette lourde tâche a été assumée discrètement par des élus impliqués au quotidien dans les affaires communales.

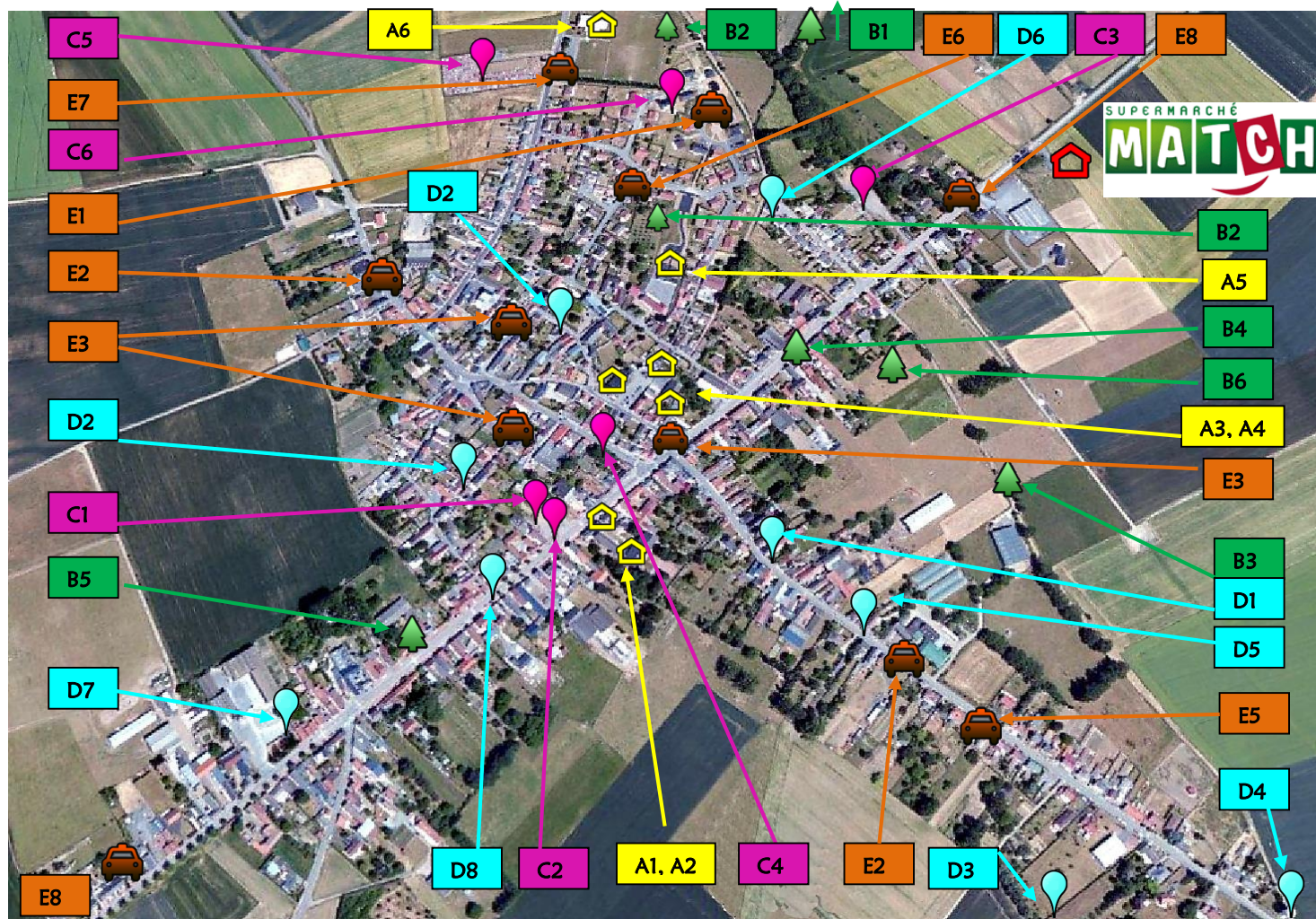
Dans tous les cas, c'est une même vision qui nous a guidés : continuer à faire de notre commune une collectivité qui maîtrise son développement, qui offre à ses habitants un cadre de vie agréable, des équipements et des services adaptés aux exigences de notre temps, qui soit attentive à la diversité sociale et veille à ne rejeter personne, qui protège et valorise son patrimoine naturel et culturel, qui soit, comme nous l'avons dit en 2008, une commune vivante et solidaire.







Campagne électorale oblige, certains, qui y ont intérêt, pensent et disent que les réalisations de la Municipalité sont insignifiantes et qu'elles n'ont apporté aucune plus-value pour le village et ses habitants.

Nous vous laissons le soin d'en juger par vous-mêmes et restons à votre entière disposition pour répondre à vos questions.

**Pascal DUEZ - Gérard MACOU - Alain FOVEZ - Michel COURBET - Richard BILLOIR -
Nicole CIGLIANA - Marcelle DELOFFRE - Gérald DRANCOURT - Vincent DEFOSSEZ-
Dominique FLAMENT - Dany GUERY - Sandrine VAILLANT**

B. LOCALISATION DES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS



Thème	N°	N° de page	Thème	N°	N° de page
Rénovation des bâtiments publics  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mairie ➤ Salles communales et médiathèque ➤ Église St Martin et bureau de poste ➤ Structures périscolaires ➤ École Marie Curie ➤ Salle des sports et plateau multisports 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A1 ➤ A2 ➤ A3 ➤ A4 ➤ A5 ➤ A6 	<ul style="list-style-type: none"> Page 15 Page 15 Page 19 Page 18 Page 17 page 20 	Cadre de vie et environnement  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Boisement du vert fossé ➤ Création de 2 vergers ➤ Plantations chemin de l'arbrissele ➤ Plantations d'arbres ➤ Nouveaux abris bus ➤ Création d'un fossé anti-inondations 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ B1 ➤ B2 ➤ B3 ➤ B4 ➤ B5 ➤ B6 	<ul style="list-style-type: none"> Page 24 Page 24 Page 24 Page 24 Page 23 Non Repris
Urbanisme, défense incendie et cimetière communal  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Création de 8 logements ➤ Renforcement défense incendie ➤ Acquisition du dépôt "DDE" ➤ Rénovation des bornes d'incendie ➤ Aménagement paysager du cimetière ➤ Achèvement de la « houblonnière » 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ C1 ➤ C2 ➤ C3 ➤ C4 ➤ C5 ➤ C6 	<ul style="list-style-type: none"> Page 26 Page 27 Page 26 Page 27 Page 28 Page 26 	Régie des eaux et assainissement  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Missions de recherche de fuites ➤ Changement des conduites d'eau ➤ Remplacement de la pompe du captage ➤ Contrôle du château d'eau ➤ Inspection du réseau d'assainissement ➤ Rénovation de la station de pompage ➤ Création d'un bassin de stockage ➤ Éradication des branchements plomb 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ D1 ➤ D2 ➤ D3 ➤ D4 ➤ D5 ➤ D6 ➤ D7 ➤ D8 	<ul style="list-style-type: none"> Page 30 Page 31 Page 31 Page 31 Page 33 Page 34 Page 34 Page 31
Voie et sécurité routière  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Finalisation rue Louise Thuliez ➤ Rénovation couche de roulement RD45 ➤ Rénovation des rues Zola & Gambetta ➤ Sécurisation du carrefour RD114/45 ➤ Préparation des travaux rue de Verdun 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ E1 ➤ E2 ➤ E3 ➤ E4 ➤ E5 	<ul style="list-style-type: none"> Page 37 Page 36 Page 37 Page 39 Page 36 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implantation de coussins berlinois ➤ Création d'un plateau ralentisseur ➤ Implantation de 2 cinémomètres 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ E6 ➤ E7 ➤ E8 	<ul style="list-style-type: none"> Page 38 Page 38 Page 38
			Vie économique  <ul style="list-style-type: none"> ➤ Transfert du supermarché 'MATCH' 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ F1 	<ul style="list-style-type: none"> Page 41

THÈME

C. DÉMOCRATIE LOCALE

Sommaire du chapitre

n° de page:

C.1	FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL	6
C.1.1	La facilité d'accès à la mairie.....	6
C.1.2	La possibilité d'accéder aux documents communaux.	6
C.1.3	Le maintien de la délégation pour les Adjoints et Conseillers délégués.....	6
C.2	INFORMATION A LA POPULATION.....	6
C.2.1	La tenue de la cérémonie des vœux du Maire.....	6
C.2.2	La diffusion de bulletins municipaux.....	7
C.2.3	La création d'un site internet communal d'information	7
C.2.4	La tenue de réunions publiques d'information et autres consultations	7
C.3	REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À L'EXTÉRIEUR.....	7
C.3.1	Les différentes instances importantes du secteur.	7
C.3.2	Les réunions avec les partenaires institutionnels.....	8
C.3.3	Les manifestations organisées par les communes voisines.	8



Figure 2 : Mairie

C.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Constat au lendemain des élections 2008 :

La mandature 2001-2008 n'avait pas été facile pour bon nombre d'élus qui siégeaient en Conseil Municipal. Durant la précédente campagne électorale, la promesse avait donc été faite de mieux traiter les représentants de la commune.

Bilan 2008-2014 :

Fidèle à la promesse évoquée, des mesures, qui n'existaient pas dans la mandature précédente, ont été mises en place pour faire vivre la démocratie locale, parmi lesquelles :

C.1.1 La facilité d'accès à la mairie

L'accès à la mairie n'est pas l'exclusivité du Maire et des Adjoints, même s'ils y passent, en général, plus de temps que les autres élus. Afin de faciliter l'accès de tous à la maison commune, une clé des locaux et un code d'alarme ont été distribués, dès 2008, à chacun des membres du conseil municipal.

C.1.2 La possibilité d'accéder aux documents communaux.

Dès 2008, la consigne a été donnée au secrétariat de laisser les élus accéder aux documents officiels. Ceux qui en ont fait la demande, n'ont subi aucun refus de la part du Maire ou des services placés sous son autorité.

C.1.3 Le maintien de la délégation pour les Adjoints et Conseillers délégués

Au sein du conseil municipal, **les élus ont eu la possibilité de s'exprimer librement**, y compris ceux qui disposaient d'une délégation. En 2008, promesse avait été faite de ne jamais la leur retirer pour qu'ils puissent parler sans contraintes, tant lors de séances publiques que durant leurs fonctions habituelles. Parole tenue !

C.2 INFORMATION A LA POPULATION

Constat au lendemain des élections 2008 :

Entre 2001 et 2008, le bulletin municipal d'information était le seul moyen de communication auprès de la population d'autant plus que la cérémonie des vœux du Maire avait été supprimée pendant plusieurs années.

Bilan 2008-2014 :

A partir de 2008, l'accès de la population à l'information est devenu une priorité. Diverses mesures ont été mises en œuvre tout au long de l'actuelle mandature pour répondre aux attentes des citoyens qui souhaitent se renseigner sur les affaires de la collectivité :

C.2.1 La tenue de la cérémonie des vœux du Maire

Dans toutes les communes et, a fortiori, à Villers, la cérémonie des vœux du Maire est toujours un moment important de la mandature et qui s'adresse à toute la population. C'est l'occasion pour le

1^{er} Adjoint et le 1^{er} magistrat de rappeler respectivement les réalisations de l'année écoulée et les projets à venir. Entre 2008 et 2014, les six rendez-vous ont été honorés et ont permis d'informer en direct les Villersois(es) sur les grandes actions municipales.

C.2.2 La diffusion de bulletins municipaux

Traditionnellement, la Commune communique au travers de bulletins d'information conçus, imprimés et distribués par les élus. Des efforts ont été faits pour bien les documenter et les rendre plus attractifs grâce à l'utilisation de la couleur et l'insertion d'iconographies (photos et graphiques). Durant la mandature, treize ont été publiés et diffusés dans le village. Chaque foyer a reçu cette information dans sa boîte aux lettres.

C.2.3 La création d'un site internet communal d'information

En 2009, la Municipalité a fait le choix de créer un site internet communal d'information (<https://sites.google.com/site/villersencauchies/home>). Celui-ci a été réalisé de manière bénévole par souci d'économie et a été alimenté en continu pendant la mandature. Il reprend, de manière exhaustive, toutes les études réalisées, la plupart des travaux réalisés depuis 2008 mais aussi les informations culturelles et pratiques (les plannings d'occupation des salles, tous les bulletins, le PLU,...).

C.2.4 La tenue de réunions publiques d'information et autres consultations

À différents moments de la mandature, les Villersois(es) ont été invités(es) à donner directement leur avis sur certains dossiers. Ceux qui le souhaitaient ont pu s'exprimer lors des réunions publiques d'information organisées dans les salles communales à l'initiative de la Municipalité (élaboration du Plan Local d'Urbanisme et de l'étude cadre de vie, rénovation des rues communales), durant l'enquête publique concernant le PLU (permanences d'un commissaire-enquêteur en mairie) ou bien encore, sur le terrain, en réunions de chantier dans le cadre des travaux de voirie.

C.3 REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE À L'EXTÉRIEUR

Constat au lendemain des élections 2008 :

Au-delà du travail sur place, les élus ont l'obligation de remplir de nombreuses et régulières missions de représentation à l'extérieur. En 2001-2008, comme sous les précédentes mandatures, il n'y a pas eu d'exception.

Bilan 2008-2014 :

Durant cette mandature, le Maire et trois Adjoints n'ont pas failli à leur devoir. Ils ont toujours fait acte de présence là où se faisait sentir la nécessité de défendre les intérêts de notre collectivité et de ses habitants, notamment dans :

C.3.1 Les différentes instances importantes du secteur.

Des délégués villersois ont représenté régulièrement la commune à la CAC (Communauté d'Agglomération de Cambrai), au SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) d'Avesnes-Les-Aubert, au SIEC (Syndicat Intercommunal de l'Énergie du Cambrésis), au SCOT (Schéma de cohérence Territoriale) du Cambrésis. Leur présence active a permis de défendre les intérêts de la commune. Par exemple, les élus délégués au SIEC ont saisi l'opportunité de monter et défendre un dossier d'effacement des réseaux pour

la rue de Verdun et des rues communales (subventionnés à 91,3 % pour un montant total de travaux de 505 518 € ht). Ceux délégués à la CAC ont obtenu de multiples avantages matériels et financiers pour notre collectivité (fonds de concours de 100 000 €, subvention pour le Plan Local d'Urbanisme, balayages mécaniques, cinémomètres, abris bus).

C.3.2 Les réunions avec les partenaires institutionnels.

L'État, le Département et la Région ont été, tout au long de la mandature, des partenaires très importants. Les réunions se sont multipliées avec eux, même quand il fallait se déplacer à Paris, Lille ou ailleurs encore. À chaque fois, **les représentants de Villers ont répondu présent pour faire avancer de nombreux dossiers et obtenir des financements en conséquence.**

C.3.3 Les manifestations organisées par les communes voisines.

Même s'il n'a pas été possible de répondre à toutes les invitations en raison de leur nombre et des incompatibilités d'emploi du temps, **le Maire et ses Adjoints disponibles ont mis un point d'honneur à représenter la commune** lors de la cérémonie des vœux de la CAC, d'inaugurations, d'événements culturels, ...

THÈME

D. FINANCES COMMUNALES

Sommaire du chapitre

n° de page:

D.1	BAISSE DU TAUX D'ENDETTEMENT PAR HABITANT	10
D.2	BAISSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT	11
D.3	OBTENTION DE NOMBREUSES SUBVENTIONS	11
D.4	MODERATION DE LA FISCALITE	12



Les finances communales sont le « nerf de la guerre » et conditionnent les capacités d'action de la Municipalité.

En 2008, après sept ans d'une gestion financière hasardeuse, la commune se trouvait en difficulté (endettement important, faible autofinancement, ...) à tel point que la plupart des gros travaux étaient bloqués ou abandonnés.

Pour ne pas retomber dans les errements des années 2001-2008, la Municipalité a mené une gestion rigoureuse des finances publiques. Ses efforts portent leurs fruits (voir graphiques ci-dessous). Ils se sont traduits par la/ l' :

D.1 BAISSÉ DU TAUX D'ENDETTEMENT PAR HABITANT

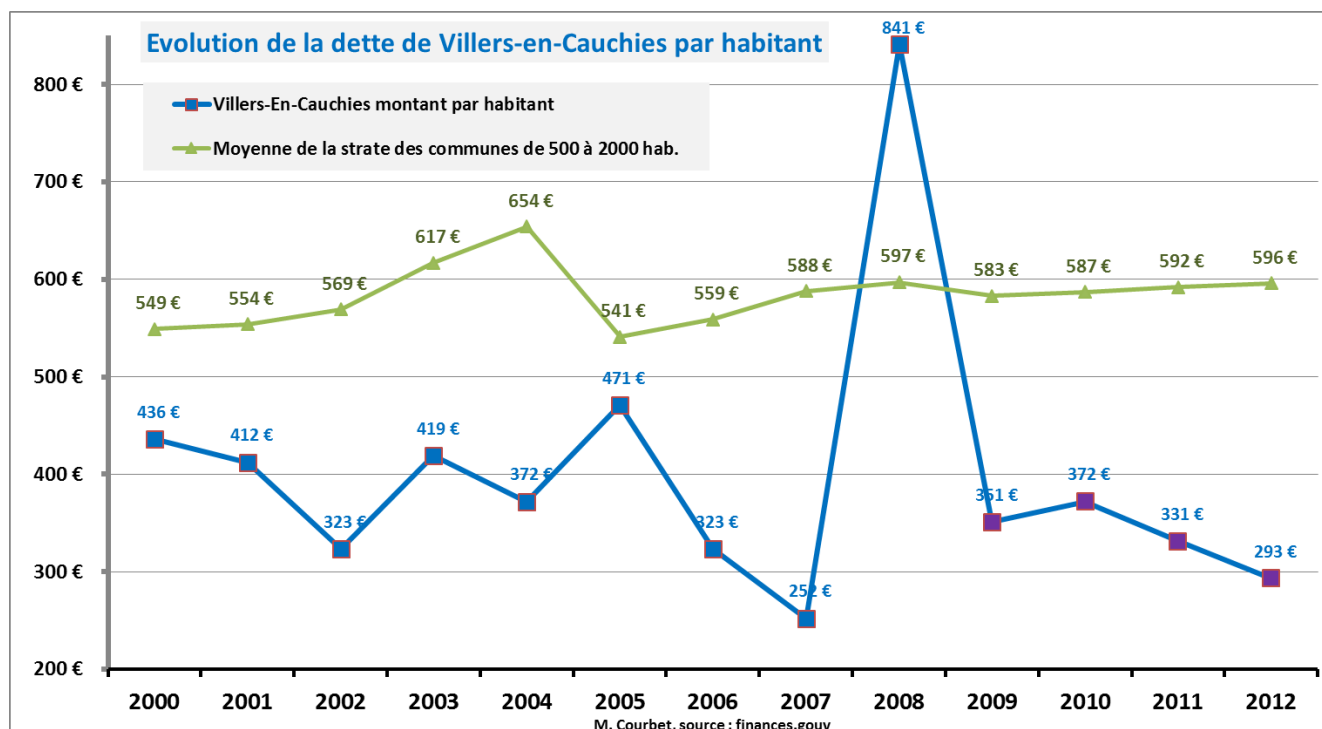
Le taux d'endettement par habitant est un indicateur important qui permet de vérifier la bonne santé d'une commune et détermine en partie sa capacité financière à affronter les défis à venir.

Constat au lendemain des élections 2008 :

Durant la période 2001-2008, le taux d'endettement communal par habitant a oscillé fortement pour se rapprocher de la moyenne nationale en 2001, 2003 et 2005. Après une baisse enregistrée au cours des deux années suivantes (2006 et 2007), il était remonté en flèche en 2008.

Bilan 2008-2014 :

Au cours du mandat, la Municipalité s'est impliquée fortement pour faire baisser le taux d'endettement communal par habitant et revenir à un niveau bien inférieur à celui affiché à l'échelle nationale. Malgré les multiples études et travaux réalisés, l'objectif a été atteint et consolidé. Cela a été possible notamment grâce à **une meilleure maîtrise des charges de fonctionnement et une grande implication dans le montage des dossiers de financement qui ont permis d'obtenir un maximum de subventions.**



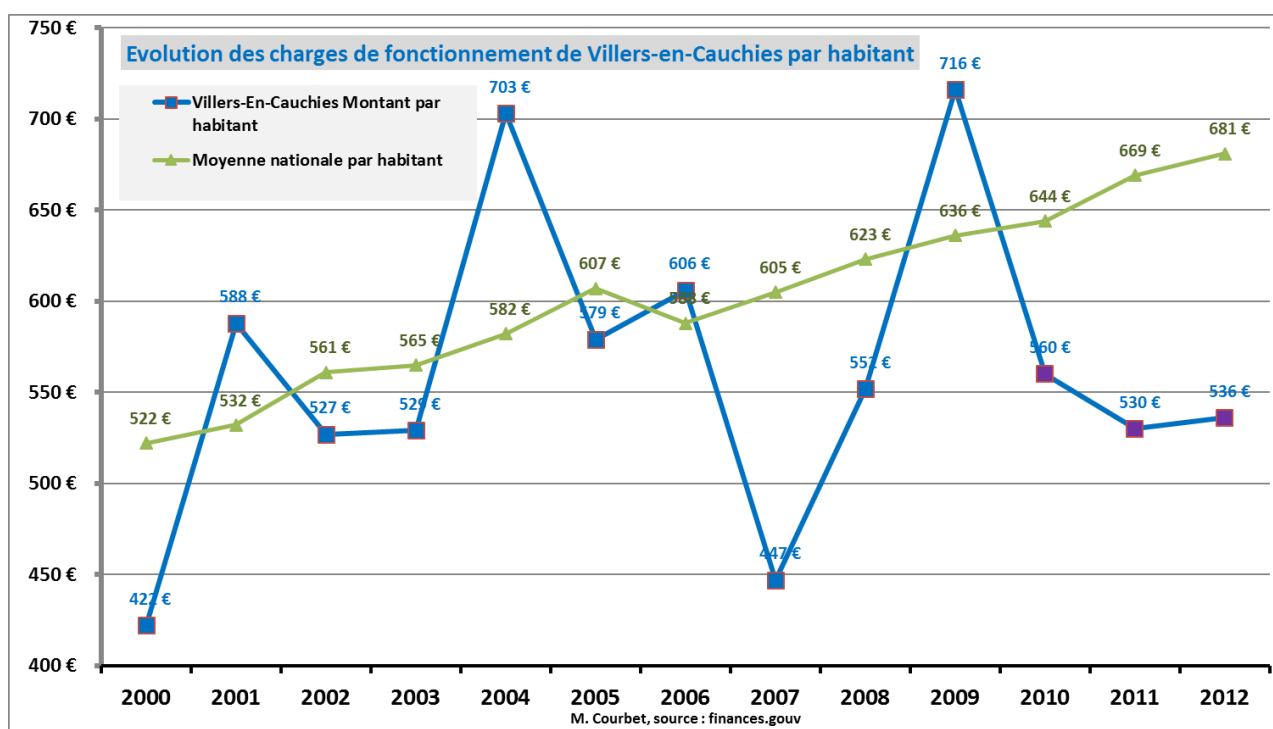
D.2 BAISSÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

Constat au lendemain des élections 2008 :

A plusieurs reprises au cours de la mandature 2001-2008, les charges de fonctionnement ont augmenté, dépassant la moyenne nationale (voir graphique ci-dessous). Cette situation n'était pas bonne car elle provoquait le repli de la capacité d'autofinancement (CAF) et limitait la marge de manœuvre de la commune en termes d'investissements.

Bilan 2008-2014 :

A l'échelle nationale, la tendance est à la montée inexorable des charges de fonctionnement depuis 2007. Mais en analysant finement le budget communal de fonctionnement, **la Municipalité a réussi à diminuer très fortement le ratio des charges par habitant** (revenu au niveau de 2002-2003), **tout en rendant les mêmes services à la population**. Ces résultats encourageants ont permis, par ailleurs, de **dégager de la trésorerie pour réaliser les projets nécessaires au développement de notre collectivité**.



D.3 OBTENTION DE NOMBREUSES SUBVENTIONS

Constat au lendemain des élections 2008 :

En 2001-2008, des subventions avaient été obtenues pour financer les quelques projets de la mandature. Mais il restait des pistes de financement qui n'avaient pas été explorées et qui auraient été bien utiles à la commune pour aller de l'avant.

Bilan 2008-2014 :

En 2008, promesse avait été faite d'accentuer les efforts pour trouver davantage de financements extérieurs. A chaque fois qu'elle l'a pu, c'est-à-dire le plus souvent possible, la Municipalité a sollicité et **bénéficié de fonds privés** (AUCHAN France) ou **de subventions auprès de partenaires aussi variés** que :

l'Union Européenne, l'État, la Région Nord-Pas-de-Calais, le Conseil Général du Nord, la Communauté d'Agglomération de Cambrai mais aussi des parlementaires. Cette manne a permis de financer en partie un grand nombre de projets (création d'un restaurant périscolaire, restauration de locaux scolaires, amélioration des équipements de la salle des sports,...), dont la population bénéficie aujourd'hui.

D.4 MODÉRATION DE LA FISCALITÉ

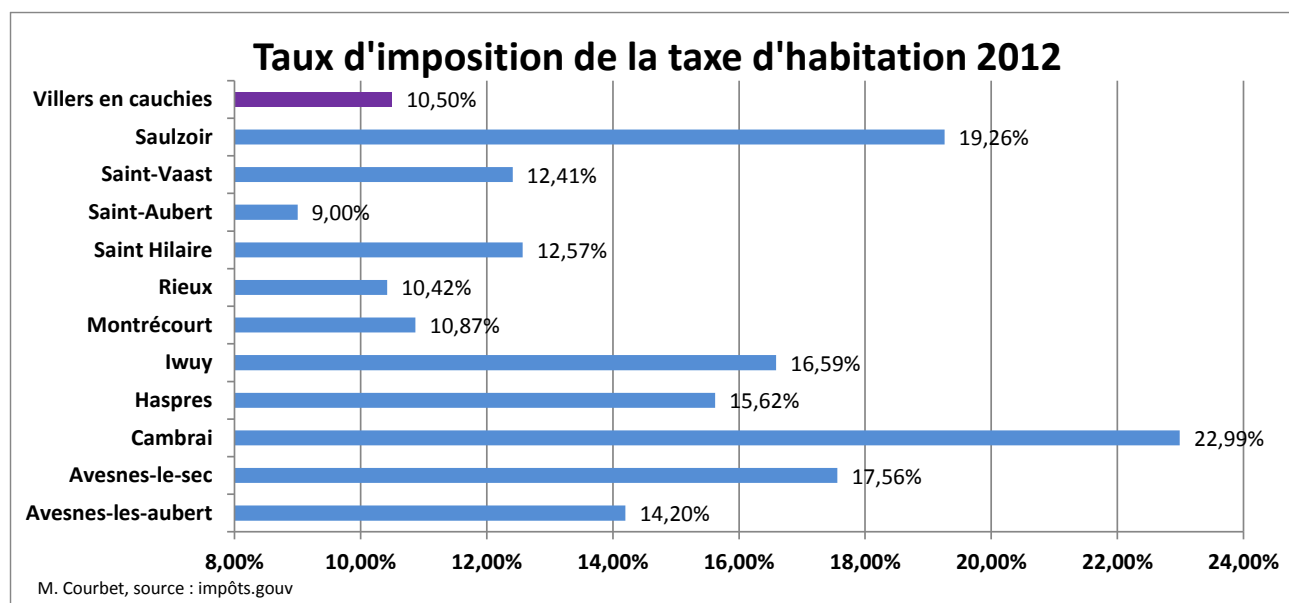
Constat au lendemain des élections 2008 :

Durant la période 2001-2008, la fiscalité locale a été instable, enregistrant tantôt des baisses à la veille des élections municipales, tantôt des poussées comme en 2005 où, suite à un avis de la chambre régionale des comptes, une forte augmentation des impôts locaux avait été décidée pour rééquilibrer les finances communales.

Bilan 2008-2014 :

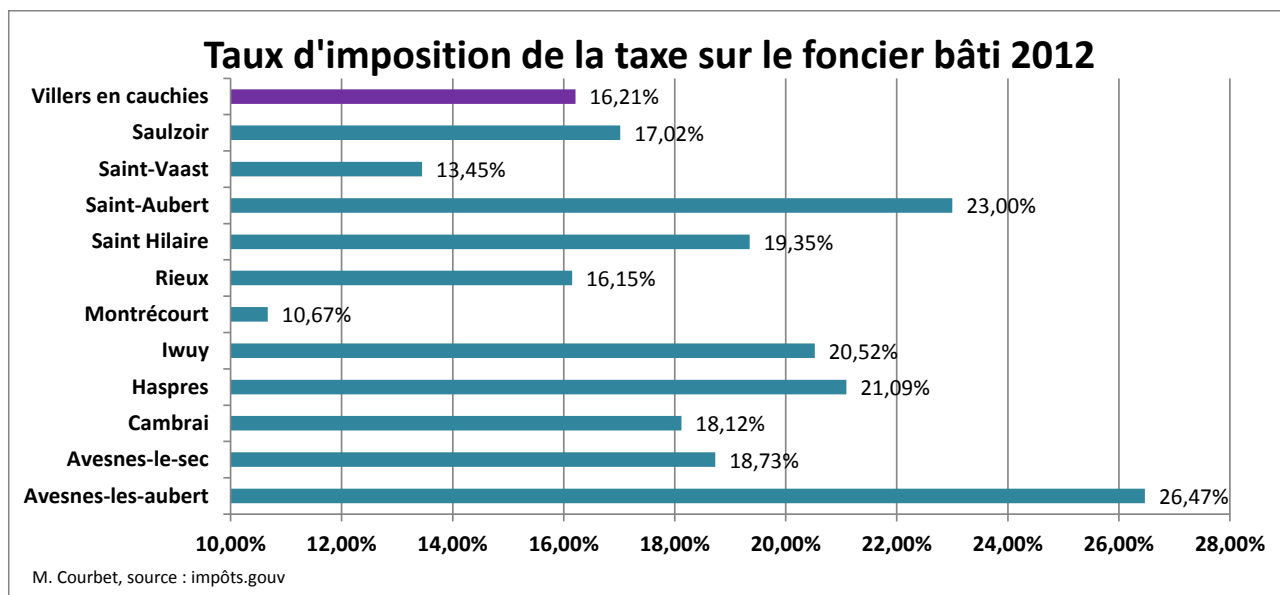
Conformément aux engagements qui avaient été pris, les élus ont limité le recours à la fiscalité et ont stabilisé les prélèvements communaux. Les taux d'imposition locale se situent dans la moyenne basse par rapport aux communes environnantes. **Villers-en-Cauchies n'est pas une collectivité fortement imposée localement.**

Taxe d'habitation :



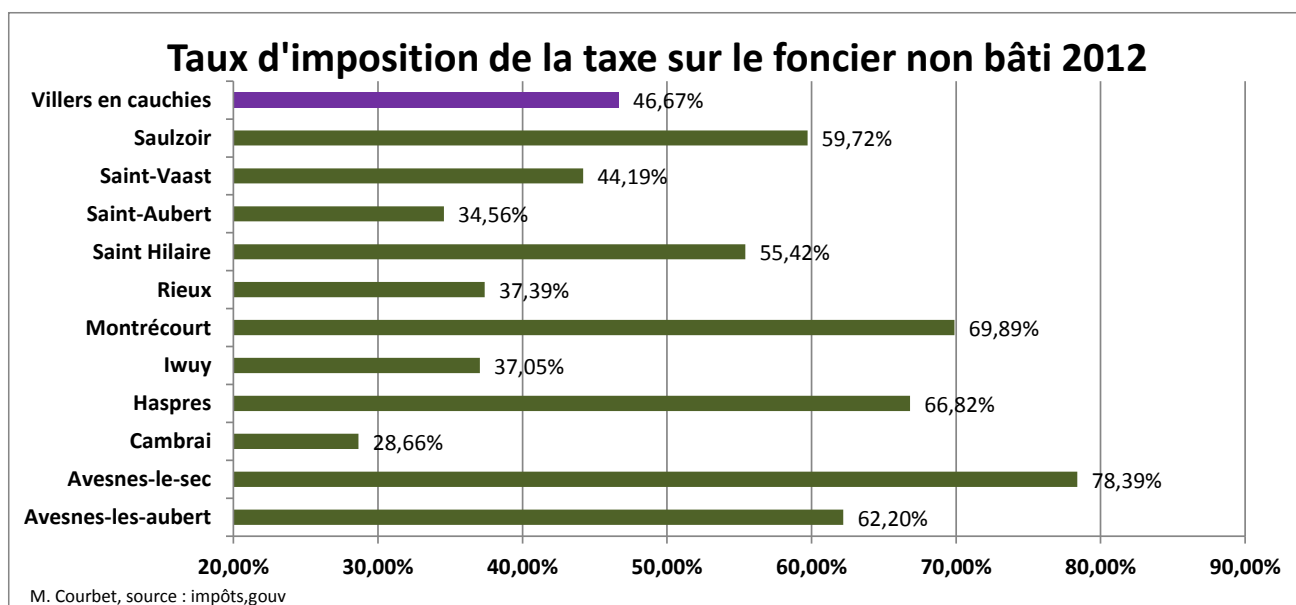
La moyenne du taux des villages environnants est de 14,33 %, Villers-en-Cauchies est à 10,50 %.

Taxe sur le foncier bâti :



La moyenne est de 18,40 %, Villers-en-Cauchies est à 16,21 %.

Taxe sur le foncier non bâti :



Là encore, la moyenne des communes reprises sur le graphique est de 51,75 %, Villers-en-Cauchies est à 46,67 %.

THÈME

E. RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

Sommaire du chapitre	n° de page:
E.1 MAIRIE.....	15
E.2 SALLES COMMUNALES ET MÉDIATHÈQUE	15
E.3 ÉCOLE MARIE CURIE	17
E.4 STRUCTURES PÉRISCOLAIRES	18
E.5 ÉGLISE SAINT-MARTIN	19
E.6 BUREAU DE POSTE.....	20
E.7 SALLE DES SPORTS ET PLATEAU MULTISPORTS.....	20



Figure 3 : cour de la mairie

La commune est propriétaire d'un parc immobilier important et qui est loin d'être en bon état (mairie, église, salle de réception, ...). Durant la mandature actuelle, la Municipalité a fait sa part du travail en rénovant certains bâtiments. Même si beaucoup reste à faire, **les lourds investissements consentis depuis 2008 ont contribué à améliorer sensiblement la situation.**

E.1 MAIRIE

Constat au lendemain des élections 2008 :

Suite à un litige avec l'entreprise FREYSSINET, la commune avait fermé, depuis 2007, la porte à toute négociation. L'opération de consolidation de la mairie était gelée depuis un an et le bâtiment continuait de se détériorer.

Bilan 2008-2014 :

En avril 2008, la Municipalité a repris les pourparlers avec la société FREYSSINET et obtenu un accord satisfaisant pour les deux parties. Une solution technique performante et d'un coût raisonnable a été trouvée pour renforcer les fondations de la mairie. Un avenant de 10 000 € (et non plus 34 455 € comme demandé initialement par l'entreprise) a été signé et les travaux de consolidation engagés aussitôt. Désormais, **la stabilité du bâtiment est acquise**, prélude à une opération de restauration générale des locaux. Montant de l'opération : 67 651,34 € HT (subventionnée à 35,5 % par le Conseil Général du Nord).

E.2 SALLES COMMUNALES ET MÉDIATHÈQUE

E.2.1 Les travaux à la salle des fêtes

Constat au lendemain des élections 2008 :

Restaurée totalement et inaugurée en 2000, la salle de fêtes était encore aux normes mais donnait quelques signes de faiblesse après huit années d'utilisation régulière. À l'étage, l'ascenseur (réservé aux Personnes à Mobilité Réduite) avait été confondu abusivement avec un monte-charge et posait des problèmes de sécurité. Le chauffage était en panne depuis 2007. Au sous-sol, toute une série de problèmes rendaient les locaux plus sensibles aux risques d'incendie (dysfonctionnement du système électrique, détérioration du plafond coupe-feu, absence de stockage réglementaire des produits phytosanitaires, présence illégale d'une cuve carburant,...). La situation était d'autant plus préoccupante qu'une partie des locaux servait à l'accueil de trois associations locales.

Bilan 2008-2014 :

Des travaux indispensables au bon fonctionnement de la salle des fêtes ont été programmés avec la volonté d'assurer le confort et la sécurité des usagers lors des nombreuses manifestations officielles ou privées :

E.2.2 La remise en service du monte-personnes.

L'opération fut plus difficile qu'il n'y paraît. Suite à la faillite de la société qui avait fabriqué et installé le monte-personnes, aucune autre entreprise ne voulait s'occuper des réparations. Toutes proposaient son remplacement pur et simple. Il a fallu beaucoup d'efforts et de ténacité à la Municipalité pour trouver une solution alternative qui a assuré la remise en service de cet équipement indispensable à l'accessibilité de la

salle des fêtes. **Une économie d'environ 15 à 20 000 € a ainsi été réalisée et a permis de faire d'autres investissements utiles pour la commune et ses habitants.**

E.2.3 La réparation du chauffage de la salle des fêtes.

En 2009, la Municipalité a obtenu de la société ACSO le remplacement intégral, à titre gratuit, de l'ensemble des radiants électriques défectueux, rendant ainsi la salle des fêtes à nouveau fonctionnelle et faisant faire à la commune une économie substantielle de plus de 18 000 €.

E.2.4 La mise en sécurité de la salle des fêtes et le regroupement des services techniques.

En 2011, la Municipalité a fermé, après concertation avec les intéressés, les locaux associatifs qui se trouvaient dans le sous-sol de la salle des fêtes et n'offraient pas les garanties suffisantes de sécurité auxquelles les usagers avaient légitimement droit. Après toute une série de mise aux normes, cet espace a été nettoyé, débarrassé des produits combustibles et réaménagé pour regrouper les ateliers municipaux. Cette opération est loin d'être insignifiante car, au-delà de la réorganisation des services techniques, c'est la sécurité des usagers de la salle des fêtes qui est ainsi mieux assurée aujourd'hui.

E.2.5 La rénovation partielle de la salle de réception.

Constat au lendemain des élections 2008 :

Avant 2008, la salle de réception avait connu une intervention sur l'éclairage intérieur. Pour le reste, les locaux ne répondaient plus du tout aux normes de sécurité et de performance énergétique.

Bilan 2008-2014 :

La Municipalité a fait procéder au **remplacement complet des châssis** en ferraille pour mieux isoler la salle de réception et apporter davantage de confort aux utilisateurs. En même temps, **une sortie de secours a été créée** et un téléphone fixe installé pour satisfaire à des impératifs de sécurité. Ces investissements, qui s'élèvent à 22 942,02 € HT (subventionnés à 46% par le Conseil Général du Nord), sont une réelle avancée dans la sauvegarde du bâtiment mais ne permettent pas de régler tous les problèmes. Il faudra procéder ultérieurement à d'autres travaux pour embellir et sécuriser les locaux.

E.2.6 Les améliorations à la médiathèque municipale

Constat au lendemain des élections 2008 :

Ayant fait l'objet d'une rénovation d'ampleur dans les années 1995-1998, les locaux étaient globalement en bon état et accueillants. Un supplément de travaux s'imposait néanmoins pour valoriser davantage cet espace culturel.

Bilan 2008-2014 :

Comme pour la salle de réception, la Municipalité s'est fait un devoir de poursuivre la modernisation de la médiathèque communale dans un souci d'amélioration de la sécurité et des performances énergétiques. **Toutes les huisseries en mauvais état ont été changées** (pose d'une nouvelle porte de secours et de trois châssis en double vitrage). Coût de l'opération : 9 472 € HT (subventionnée à 75,6 % par le Conseil Général du Nord et un parlementaire).

E.3 ÉCOLE MARIE CURIE

Constat au lendemain des élections 2008 :

Sous la pression d'une majorité d'élus soucieux de l'intérêt général, un projet de regroupement scolaire (longtemps discuté pour le rendre conforme aux besoins de notre collectivité et aux capacités financières de la commune) avait été voté en 2007. Trois emprunts avaient été contractés et des subventions obtenues. Au-delà, tout restait à faire.

Bilan 2008-2014 :

L'extension et la modernisation du site scolaire ont constitué un des axes majeurs de la mandature. Conscients que la formation de la jeunesse est indispensable pour son insertion dans un monde de plus en plus difficile et en compétition, les élus ont cherché à créer un espace accueillant, moderne et sécurisé sans oublier de le doter d'outils pédagogiques performants. **De lourds investissements ont été réalisés** et se déclinent principalement en cinq initiatives :

E.3.1 La création de quatre nouvelles classes.

La Municipalité a géré toutes les démarches conduisant à l'opérationnalité du projet de regroupement scolaire sur le site Marie CURIE, s'est chargée du suivi du chantier et de la récupération des subventions. 12 mois de travaux (2008-2009) ont permis de faire surgir de terre un grand bâtiment en brique accueillant quatre salles de classe et des sanitaires. Les locaux reçoivent actuellement 105 élèves, de la maternelle (moyenne section) au CM2. Montant de l'opération : 654 215,92 € HT (subventionnée à 62,4 % par l'État, le Conseil Général du Nord et un parlementaire).

E.3.2 La création d'un dortoir et d'une salle de motricité.

Deux ans après le début de la mandature, l'inspection académique avait fait savoir qu'il serait impossible de scolariser les Maternels (2 ans) à la rentrée 2011 si rien n'était fait pour les accueillir dans de meilleures conditions de confort et de sécurité. Dans ce contexte, la Municipalité a décidé de lancer une seconde tranche de travaux à l'école. Deux salles de classe désaffectées de l'ancien bâtiment ont ainsi été complètement rénovées pour créer un vrai dortoir (30 lits au lieu de 12 précédemment) mais aussi ouvrir une nouvelle salle de motricité. Montant de l'opération : 57 252,65 € HT (subventionnée à 75,7 % par l'État et le Conseil Général du Nord).

E.3.3 La réouverture du préau.

Avec la création d'une nouvelle salle de motricité, la réouverture du préau s'est imposée comme une évidence. En 2012, des travaux ont permis d'optimiser cet espace en le mettant à la disposition des écoliers qui n'avaient jusqu'alors aucun abri pour se protéger des intempéries pendant la récréation. Aussi simple soit-elle, cette opération a contribué à améliorer la prise en charge des enfants durant le temps scolaire.

E.3.4 La création d'un vaste espace vert et d'un parking.

Entre 2009 et 2011, des travaux d'aménagement extérieur du site scolaire (côté rue Demoulin-Moreau) ont été engagés. Un parking public de dix-huit places a été créé pour une mise à disposition des usagers de l'école et des riverains de la résidence La Houblonnière. Un vaste espace vert, engazonné et planté, a aussi surgi, en même temps qu'un chemin en enrobé servant à la fois de desserte pompier et de cheminement piétonnier pour les parents, les assistantes maternelles et les écoliers. Montant de l'opération : 50 082,20 € HT (subventionnée à 75,7 % par l'Etat et le Conseil Général du Nord).

E.3.5 La mise en service de l'école numérique rurale.

En 2009, la Municipalité a fait entrer de plein pied l'école de Villers dans l'ère du numérique en mettant à la disposition des enseignants et de leurs élèves, de nombreux ordinateurs portables et un Tableau Blanc Interactif (T.B.I) et en assurant un accès internet sécurisé de haut débit et une mise en réseau des équipements. Montant de l'opération: 12 126,05 € HT (subventionnée à 74,2 % par l'État).

E.4 STRUCTURES PÉRISCOLAIRES

Constat au lendemain des élections 2008 :

En 2008, la garderie était déjà en place sur le site Salengro et deux salles voisines étaient encore utilisées pour les besoins de l'école. Puisqu'il avait été question, pendant la mandature 2001-2008, d'abandonner les bâtiments, l'ensemble n'avait profité d'aucune opération de rénovation et était en mauvais état.

Bilan 2008-2014 :

Fidèle à sa promesse, la Municipalité a conservé les bâtiments de la place Roger Salengro et les a modernisés pour créer le pôle périscolaire « 1,2,3 soleil » qui a fait l'objet de l'attention des élus tout au long de la mandature. Cet intérêt, centré sur le bien-être et la sécurité des enfants tout autant que du personnel communal, a débouché sur :

E.4.1 La création d'un restaurant périscolaire.

Suite au regroupement scolaire, les deux salles de classe du site Roger SALENGRO ont été désaffectées en accord avec les services de l'État et de l'inspection académique. Un restaurant périscolaire moderne a été installé en lieu et place, notamment grâce aux efforts conjugués d'élus, de bénévoles et d'agents communaux qui ont réalisé le gros des travaux dans les meilleurs délais. Pour le reste, les équipements de cuisine et le mobilier ont été acquis auprès de sociétés spécialisées. Cette opération offre de multiples avantages. Depuis septembre 2011, elle a permis de/d' : sauver des locaux solides qui ne méritaient pas d'être abandonnés, accueillir nos enfants dans des conditions bien meilleures qu'auparavant (hygiène, acoustique,...), assurer la sécurité de nos Jeunes en leur évitant la traversée dangereuse du village pour se rendre à la salle de réception qui faisait office de cantine. Montant de l'opération : 81 346,96 € HT (subventionnée à 50,5 % par le Conseil Général du Nord et un parlementaire).

E.4.2 La rénovation du préau.

Cette opération est apparue comme une suite logique aux travaux engagés sur le site de la place Salengro. Le nécessaire a donc été fait pour remettre le préau en état. Là encore, la nécessité de répondre aux besoins des enfants et aux attentes du personnel communal, a guidé l'initiative municipale.

E.4.3 La remise en état de la cour de récréation.

Toujours très utilisé et apprécié des enfants lorsque la météo le permet, cet espace récréatif a été complètement rénové. Les travaux ont été réalisés, pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2013, par l'entreprise COLAS (agence de Valenciennes), titulaire du marché. Montant de l'opération : 24 444,88 € HT.

E.4.4 La mise en sécurité de la chaufferie.

Afin de renforcer la protection des usagers et répondre aux exigences de la commission de sécurité d'arrondissement, la mise aux normes de la chaufferie de l'accueil périscolaire a été effectuée. Un plafond

coupe-feu a été installé en 2012. En dépit de ces nombreux travaux, tous les locaux ne sont pas encore réhabilités. Montant de l'opération : 1 287,50 € HT.

E.5 ÉGLISE SAINT-MARTIN

Constat au lendemain des élections 2008 :

L'église Saint-Martin était un bâtiment communal globalement en mauvais état à l'intérieur comme à l'extérieur et qui ne répondait plus depuis longtemps aux normes de sécurité (délabrement des locaux et notamment de la sacristie qui menaçait ruine, vétusté du chauffage central, non-conformité du système électrique, ...). Une étude globale sur le sanctuaire (2003) avait confirmé les problèmes sans pour autant déboucher sur des travaux d'ampleur.

Bilan 2008-2014 :

Il était bien entendu impossible de restaurer l'ensemble du bâtiment. C'est une opération coûteuse qui devra s'effectuer sur plusieurs mandatures. Pour autant, malgré l'ampleur de la tâche, les élus ne se sont pas découragés et ont engagé d'importants travaux de rénovation qui assureront progressivement la pérennité de ces locaux à vocations culturelle et culturelle :

E.5.1 La restauration de la sacristie

Les efforts ont d'abord porté sur la sacristie qui s'était fortement fragilisée au fil des décennies et risquait, selon l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, de s'effondrer à tout moment (étude sur l'église - 2003) :

À l'extérieur. Murs, toiture et plafond ont été refaits complètement dans les règles de l'art. Montant de l'opération : 47 900,92 € HT (subventionnée à 80 % par le Département du Nord et la Région Nord-Pas-de-Calais). Cette partie de l'église est désormais consolidée pour longtemps.

À l'intérieur. La restauration du plafond a nécessité le démontage du mobilier et laissé apparaître les dégradations (jusqu'alors cachées) du plancher et d'autres éléments en bois. Pour y remédier, l'opération sera prochainement concrétisée par la pose d'un carrelage en pierre bleue par le Personnel mais aussi la réparation et la repose des meubles.

E.5.2 Les réparations et protection des vitraux.

En juillet 2011, suite à d'importantes dégradations, quelques vitraux ont été réparés par un maître verrier. L'opération (4 825,34 € HT) a été remboursée par l'assurance, y compris la TVA (945,77 €). Afin d'éviter de nouveaux déboires, les douze verrières de la nef ont ensuite été protégées des intempéries et du vandalisme par des panneaux de polycarbonate (montant de l'intervention: 4 529,20 € HT). Ce patrimoine artistique de grande qualité (conçu dans les années 1930 par la société « DAVID et LESAGE ») est désormais protégé.

E.5.3 La modernisation du système de chauffage central.

Après une longue réflexion échelonnée sur plusieurs mois, les élus ont décidé respectivement de remettre en état l'installation de chauffage central (délibération du 18 juillet 2013) et ont choisi l'entreprise DIMS (Escaudœuvres) qui **effectue actuellement les travaux** (délibération du 7 février 2014). Montant de l'opération : 12 720,20 € HT (remboursée par l'assurance de la commune). **Dans peu de temps, l'église sera ré-ouverte régulièrement pour les offices et autres manifestations culturelles.**

E.5.4 La rénovation du paratonnerre.

Les installations du paratonnerre étaient complètement obsolètes depuis de nombreuses années. La Municipalité a fait le nécessaire, en 2009 et 2011, pour les remettre en conformité. Ces opérations, qui contribuent à protéger l'église et le village contre la foudre, ont coûté 3 820,32 € HT.

E.6 BUREAU DE POSTE

Constat au lendemain des élections 2008 :

Le bureau de poste accueille les Villersois(es) et les usagers des villages voisins depuis les années 1970. Entre 2001 et 2008, quelques aménagements ont été réalisés mais aucune rénovation d'ensemble.

Bilan 2008-2014 :

Engagée financièrement dans d'autres projets, la **Municipalité** n'a pas lancé de gros travaux. Mais elle **s'est prononcée contre la fermeture du bureau de poste**. En 2010, LA POSTE projetait de fermer le bureau de Villers et proposait d'installer en mairie une agence postale communale, comme il se pratique actuellement dans toute la France. Vos élus ont refusé cette offre pourtant assortie d'une aide financière conséquente.

E.7 SALLE DES SPORTS ET PLATEAU MULTISPORTS

Constat au lendemain des élections 2008 :

Outil indispensable à la vie associative et à certaines activités scolaires, la salle des sports était victime de son succès. Le planning d'occupation des locaux était saturé. Il n'était plus possible d'accueillir davantage d'usagers faute de créneaux horaires disponibles.

Par ailleurs, la salle des sports demandait des travaux urgents compte tenu des insuffisances recensées, des détériorations constatées et des dangers potentiels : mauvais état des portes de secours, contrôle d'accès en berne, absence d'éclairage de sécurité d'ambiance, alarme anti-intrusion hors service, alarme incendie obsolète, absence de local de rangement pour le matériel stocké à proximité de la zone de jeu, vestiaires détériorés, ...

Bilan 2008-2014 :

La plupart des problèmes ont été progressivement traités grâce à la programmation de petits ou de grands travaux tant à l'espace sportif qu'à la salle de sports. Ont ainsi été engagées au fil de la mandature :

E.7.1 La construction d'un local de rangement.

La Municipalité n'a pas hésité à faire ce lourd mais nécessaire investissement. La construction d'un local de rangement était devenue un passage obligé pour améliorer sensiblement le fonctionnement de la salle des sports. En 2012/2013, quatre entreprises du secteur sont intervenues sur le chantier pour faire sortir de terre ce petit **bâtiment qui répond aux besoins des associations sportives**. Le stockage du matériel dans un local adapté et sécurisé a ainsi permis d'agrandir la capacité d'accueil de la salle des sports, de limiter les risques d'accidents pour les joueurs et d'éviter les dégradations régulières des équipements sportifs. Montant de l'opération : 54 963,23 € HT (subventionnée à 56,6 % par le Conseil Général du Nord et un parlementaire).

E.7.2 La mise en place du nouveau contrôle d'accès et d'une alarme.

Outre la mise aux normes de l'alarme incendie et le changement des portes de secours, la reprise en main de la salle des sports a conduit la Municipalité à mettre en place, en 2013, un système de sécurité anti-intrusion avec vidéosurveillance et un contrôle d'accès. Celui-ci permet de renforcer la protection d'un équipement sportif indispensable à la vie associative et de mieux gérer son utilisation. Après un nécessaire temps d'adaptation, les associations sportives et les enseignants se sont approprié ce nouvel outil dont chacun a compris l'utilité. Coût de l'opération : 10 684,68 € HT (subventionnée à 46,8 % par un parlementaire).

E.7.3 L'implantation d'un plateau multisports

La Municipalité a toujours encouragé la pratique du sport. À cette fin et compte tenu de la saturation de la salle des sports, les élus ont voté en faveur de l'implantation d'un plateau multisports. Financé au budget 2013, cet équipement complémentaire sera installé par la société AGORESPACE, dès que les conditions météorologiques le permettront. **Ouvert à tous, celui-ci offrira un large choix d'activités sportives dont certaines n'existent pas actuellement dans le cadre associatif local : handball, volleyball, basketball,...** Compte tenu des difficultés techniques inhérentes à un tel aménagement, l'opération sera suivie par le bureau d'études CIBLE VRD. Montant de l'opération : 105 263 € HT (subventionnée à 42,7 % par le Conseil Général du Nord).

THÈME

F. CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Sommaire du chapitre	n° de page:
F.1 RÉALISATIONS CADRE DE VIE.....	23
F.1.1 L'élaboration d'une étude Cadre de vie.....	23
F.1.2 Le nettoyage de l'aire de stockage.....	23
F.1.3 L'aménagement paysager de l'espace vert de l'église.	23
F.1.4 L'implantation de nouveaux abris bus.	23
F.2 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES.....	24
F.2.1 Le boisement du vert fossé.....	24
F.2.2 La création de deux vergers.	24
F.2.3 La réouverture et la « végétalisation » du chemin de l'arbriselle.....	24
F.2.4 La plantation de haies et d'arbres dans divers secteurs du village.....	24
F.2.5 La mise en service d'une grande citerne à eaux pluviales.....	24



Figure 4: plantations au bassin du vert fossé

Constat au lendemain des élections 2008 :

Le cadre de vie et l'environnement n'avaient pas été suffisamment pris en compte. Il y avait bien eu la réalisation d'une étude environnementale intéressante (2005 - coût : 24 000 € HT - Subventionnée à 30 % par la Région) qui n'avait débouché sur rien. Faute de travaux engagés entre 2005 et 2008, la Municipalité a d'ailleurs été dans l'impossibilité de récupérer la TVA soit une perte sèche de 4 704 €. Par ailleurs, une subvention de l'Union Européenne (12 000 €) n'avait pas été perçue.

Bilan 2008-2014 :

Outre les compléments arborés dans la rue de Cambrai et diverses plantations qui relèvent de la valorisation courante du territoire communal, la Municipalité a montré son attachement à l'amélioration du cadre de vie et à la protection de l'environnement, en menant diverses actions telles que :

F.1 RÉALISATIONS CADRE DE VIE.

F.1.1 L'élaboration d'une étude Cadre de vie.

Conscients de la nécessité d'embellir et de sécuriser progressivement notre village, les élus ont fait réaliser, en 2010, une étude FDAN cadre de vie. Après avoir établi un état des lieux précis, un cabinet spécialisé a proposé toute une série d'aménagements afin d'améliorer sensiblement les espaces publics non bâtis. Montant de la prestation : 13 400 € HT (subventionnée à 80 % par le Conseil Général du Nord). Cette étude a déjà été utilisée dans le cadre de la rénovation de voiries communales et a permis d'obtenir de substantielles subventions départementales.

F.1.2 Le nettoyage de l'aire de stockage.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par la reprise en main d'espaces à l'abandon, surtout lorsqu'ils sont situés en zone urbaine. En 2010, la Municipalité s'est donc employée à nettoyer l'aire de stockage (rue de Saulzoir), alors propriété du département du Nord. Avec le soutien logistique de l'entreprise DESCAMPS et de deux Agriculteurs de la commune, des tonnes de gravats ont été évacuées en décharge. Moins anecdotique que certains pourraient le penser, cette opération, dont le coût (plusieurs milliers d'euros) a été financé par le Conseil Général, a permis de soulager les riverains des nuisances quotidiennes provenant d'un terrain devenu, au fil du temps, une décharge sauvage et un repère d'animaux nuisibles.

F.1.3 L'aménagement paysager de l'espace vert de l'église.

Suite à la démolition du coron « Crassequin », l'espace vert de l'église a fait l'objet d'un aménagement paysager. En 2009, le site a été remis en état et embelli : nettoyage poussé des lieux suivi d'un apport conséquent de terre végétale et d'un engazonnement. De nombreuses plantations ont ensuite été effectuées. Ce secteur, situé au cœur du village, a désormais belle allure.

F.1.4 L'implantation de nouveaux abris bus.

La Municipalité a également cherché à améliorer le cadre de vie en modernisant le mobilier urbain. En 2013, **la plupart des abris bus vétustes de la commune ont été remplacés** par d'autres plus contemporains et esthétiques. Trois ont été réimplantés dans la rue de Cambrai. Un quatrième a été spécialement mis en place dans la rue de Saulzoir car les collégiens attendaient, jusqu'alors, le bus sous la pluie. Montant de l'opération : 20 400 € HT (financée par la CAC).

F.2 ACTIONS ENVIRONNEMENTALES.

F.2.1 Le boisement du vert fossé.

Suite au dernier remembrement (2004), la commune dispose en toute propriété de 2 hectares de terre situés à la périphérie du village et à proximité du bassin de rétention des eaux pluviales du vert fossé. À l'abandon, cette parcelle d'un seul tenant a été valorisée. **Plus de 2 000 arbres** hygrophiles d'essences régionales (saules, charmes, hêtres, chênes,...) **ont été plantés**, permettant de protéger la biodiversité et de mieux gérer les débordements occasionnels du bassin en cas de fortes précipitations. Montant de l'opération : 17 807 € HT (financée par la société AUCHAN France, dans la cadre d'une compensation de boisement).

F.2.2 La création de deux vergers.

Avec le soutien du Conseil général du Nord, deux vergers "hautes tiges" d'essences fruitières de variété ancienne régionale ont été plantés, l'un dans l'espace vert rattaché à l'école, l'autre à l'espace sportif. Montant de l'opération : 2 704 € HT (subventionnée à 80% par le Conseil Général du Nord).

F.2.3 La réouverture et la « végétalisation » du chemin de l'arbriselle.

En 2011, a eu lieu la réouverture au public du tronçon du chemin de l' « arbriselle » à l'abandon depuis une quarantaine d'années (section rue de Saulzoir - château d'eau). Pour ce faire, des travaux très lourds ont été engagés. Arbres, arbustes et broussailles, qui gênaient le passage, ont été abattus. Le remblai de l'ancienne décharge a été étalé et recouvert d'une bonne couche de terre végétale. Puis, les accotements ont été stabilisés et « végétalisés » après obtention de subventions dans le cadre du projet « trame Verte - trame Bleue » du Pays du Cambrésis. Le personnel communal, très impliqué, a accéléré cette réalisation. Dans les prochains mois, du ternaire sera mis en place. Montant de l'opération : 8 803,72 € HT (subventionnée à 80 % par le Conseil Général du Nord et l'Union Européenne).

F.2.4 La plantation de haies et d'arbres dans divers secteurs du village.

Tout au long de la mandature, un **grand linéaire de haies et des arbres ont été plantés** dans différents secteurs du village, notamment à l'espace sportif, au cimetière et le long du chemin latéral (rue de Saulzoir). Montant des différentes opérations : 5 598,21 € HT (subventionnées à 80 % par le Conseil Général du Nord).

F.2.5 La mise en service d'une grande citerne à eaux pluviales.

En période estivale, pourvu que la météo s'y prête, l'arrosage des arbres et plantations diverses nécessite la consommation d'un énorme cubage. Prélevée sur le réseau de distribution, cette eau est fortement taxée et le paiement incombe à la régie municipale. Pour faire des économies et répondre aux exigences du développement durable, la Municipalité a fait réparer une grande citerne d'eau pluviale (35 m³) qui sera prochainement remise en eau. Montant de l'opération : 4 095,73 € HT.

THÈME

G. URBANISME, DÉFENSE INCENDIE ET CIMETIÈRE COMMUNAL

Sommaire du chapitre

n° de page:

G.1	PRISE EN COMPTE DE L'URBANISME.	26
G.1.1	L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).	26
G.1.2	L'achèvement de la résidence « La Houblonnière ».	26
G.1.3	La construction de logements individuels à destination des personnes âgées.	26
G.1.4	L'acquisition du dépôt départemental.	26
G.2	RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE.	27
G.2.1	Le contrôle régulier des hydrants.	27
G.2.2	La création d'une réserve artificielle.	27
G.3	CIMETIÈRE COMMUNAL	27
G.3.1	La création d'un jardin du souvenir.....	28
G.3.2	L'implantation d'un nouveau columbarium.	28
G.3.3	La « végétalisation » du cimetière.	28



Figure 5: construction de la réserve incendie

G.1 PRISE EN COMPTE DE L'URBANISME.

Constat au lendemain des élections 2008 :

En 2008, seul le Règlement National d'Urbanisme (RNU) existait mais ne permettait pas de maîtriser et de planifier les aménagements urbains sur le territoire communal.

Bilan 2008-2014 :

Au lendemain de l'élection, une réunion a été organisée en mairie avec différents services de l'État et du Département afin de faire un état des lieux de la commune. Au vu des multiples problèmes rencontrés, les différents partenaires ont conseillé à la Municipalité d'élaborer un PLU et de porter une attention particulière à l'urbanisme. Plusieurs initiatives ont alors été menées :

G.1.1 L'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Entre 2009 et 2011, la Municipalité a initié et participé, en lien avec l'État et les collectivités locales, à l'élaboration d'un PLU, document stratégique et opérationnel de planification de l'urbanisme communal. Elle y a annexé diverses études complémentaires (une étude sur le fonctionnement hydraulique, une autre sur le cadre de vie ainsi qu'un zonage pluvial et assainissement). Depuis 2012, le PLU est devenu la référence pour examiner tout projet d'occupation du sol. Aujourd'hui, la commune peut maîtriser pleinement son développement urbain et protéger l'environnement dans l'esprit du développement durable. Montant de l'opération : 25 094,06 € HT (subventionnée à 60,1 % par l'Etat et la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

G.1.2 L'achèvement de la résidence « La Houblonnière ».

Dès 2008, la Municipalité a mis en vente les six derniers terrains de la résidence « La Houblonnière » (tranche VIII). Malgré un contexte de crise économique et sociale, tous ont trouvé preneur auprès de familles désireuses de s'installer en zone rurale dans un village calme et accueillant. Cette opération immobilière a rapporté 275 987 € à la commune dont une partie a été aussitôt réinvestie dans la viabilisation de la rue Louise Thuliez.

G.1.3 La construction de logements individuels à destination des personnes âgées.

La Municipalité est en train de valoriser le terrain communal en friche qui se trouve en face de la mairie. Il est prévu d'y construire huit logements individuels locatifs destinés prioritairement à des Aînés villersois ayant des revenus modestes. Ce projet est confié à un bailleur social, PARTENORD HABITAT. Le permis de construire a été accordé le 16 janvier dernier après instruction des services de l'Etat. Les travaux sont annoncés pour le second semestre 2014.

G.1.4 L'acquisition du dépôt départemental.

Après négociation avec le Conseil général du Nord, le dépôt départemental de matériaux (rue de Saulzoir) a été acquis pour l'euro symbolique. L'action de la Municipalité a permis d'obtenir la maîtrise d'un terrain à l'abandon au cœur du village pour mieux le valoriser dans un proche avenir (réhabilitation en zone naturelle).

G.2 RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE.

Constat au lendemain des élections 2008 :

La commune se doit d'assurer la protection des populations et des biens. Pour autant, elle était dans l'incapacité de faire face à ses obligations, notamment parce que la sécurité incendie était globalement insuffisante.

Bilan 2008-2014 :

Informée des défaillances par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Municipalité a veillé, tout au long de la mandature, à réduire la vulnérabilité de la commune face aux incendies. Elle a amélioré les moyens de lutte contre le feu, en ayant conscience que tous les problèmes ne sont pas réglés.

G.2.1 Le contrôle régulier des hydrants.

Chaque année, les hydrants ont été éprouvés par des sapeurs pompiers accompagnés d'un employé du service des eaux. Suite au rapport annuel remis par le SDIS, la Municipalité a missionné une entreprise spécialisée et expérimentée (Aqua Fuite +, Aulnoy-lez-Valenciennes) pour résoudre toutes les anomalies répertoriées.

G.2.2 La création d'une réserve artificielle.

Au-delà de l'intervention de contrôle annuel sur tous les hydrants et d'une maintenance régulière des équipements, la Municipalité a initié et mené à bien un **grand projet de renforcement de la défense incendie**. En septembre 2012, l'entreprise DESCAMPS TP a implanté, face à la mairie, une **réserve artificielle de 120 m³** alimentée par le réseau de distribution d'eau. Sous la maîtrise du bureau d'études CIBLES VRD, quinze jours ont suffi pour rendre opérationnel ce nouvel équipement qui permet désormais aux pompiers de bénéficier d'un point d'eau suffisant pour lutter plus efficacement contre les incendies qui pourraient se déclarer dans le centre du village. Cet ouvrage va permettre l'implantation des 8 logements en face de la mairie. Montant de l'opération : 51 175,00 € HT (subventionnée à 50% par la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

G.3 CIMETIÈRE COMMUNAL

Constat au lendemain des élections 2008 :

Un silo destiné à recueillir les déchets verts avait été rénové en 2007. Mais aucun réaménagement du site funéraire n'avait été engagé suite à la reprise des concessions abandonnées. Les interventions se limitaient, chaque année, à la taille des haies et à la pulvérisation chimique des allées. Sans être à l'abandon, le cimetière communal ne faisait l'objet d'aucune attention particulière.

Bilan 2008-2014 :

Dès 2009, la Municipalité s'est penchée sur le dossier du cimetière dans le but d'améliorer et d'embellir ce site funéraire où reposent, pour beaucoup d'entre nous, des êtres chers. À cette fin, plusieurs initiatives ont été lancées pour proposer, outre le cimetière traditionnel, de nouveaux lieux de sépulture avec l'ambition de les insérer dans un environnement végétal approprié :

G.3.1 La création d'un jardin du souvenir.

La législation n'autorisant plus, depuis 2008, la conservation prolongée d'une urne cinéraire au domicile d'un particulier, la Municipalité a créé un jardin du souvenir où les familles peuvent disperser gratuitement les cendres de leur(s) défunt(s). Coût de l'opération : 1 585,54 € HT.

G.3.2 L'implantation d'un nouveau columbarium.

Toutes les cases du premier columbarium étant vendues en raison du développement de la crémation, la Municipalité en a acheté un deuxième pour répondre à la demande de certains administrés. Les travaux d'implantation sont en cours. Montant de l'opération : 5 715.78 € HT.

G.3.3 La « végétalisation » du cimetière.

Pour donner une dimension paysagère au cimetière, la haie périphérique a été complétée par l'apport de nouvelles aubépines. L'espace occupé par les concessions à l'abandon a été complètement nettoyé, le sol ameubli et engazonné par le personnel communal. Quelques arbres ont également été plantés pour agrémenter le site.

THÈME

H. RÉGIE DES EAUX et ASSAINISSEMENT

Sommaire du chapitre

n° de page:

H.1	MODERNISATION DE LA RÉGIE DES EAUX.....	30
H.1.1	L'organisation de campagnes annuelles de recherche de fuites.	30
H.1.2	La modernisation progressive du réseau d'eau potable.	31
H.1.3	L'éradication systématique des branchements plomb.....	31
H.1.4	La réalisation d'une analyse technique sur le château d'eau.	31
H.1.5	La réouverture du dossier sur le captage communal.	31
H.1.6	La mise aux normes budgétaire et administrative de la régie.	32
H.1.7	La maîtrise du prix de vente de l'eau et de l'assainissement.	32
H.2	INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	33
H.2.1	La reprise de la compétence assainissement.....	33
H.2.2	La réalisation d'une étude de zonage d'assainissement (annexé au PLU) et la lutte contre les inondations au centre du village.	33
H.2.3	L'inspection du réseau d'assainissement.	33
H.2.4	L'amélioration du fonctionnement des stations de relevage.	34
H.2.5	La création d'un bassin de rétention sur le site TERNOVEO SA.	34



Figure 6: remplacement des conduites d'eau potable rues Zola et Gambetta

H.1 MODERNISATION DE LA RÉGIE DES EAUX

Constat au lendemain des élections 2008 :

En 2008, il n'y a pas eu de surprises quant à la situation de la régie des eaux. Les premiers constats ont montré qu'il existait de multiples problèmes, souvent anciens et, dans certains cas, particulièrement aigus. Aucun d'entre eux n'avait reçu un début de solution entre 2001 et 2008 :

❖ Problèmes structurels :

- La vétusté du réseau de distribution d'eau et son mauvais rendement lié à de nombreuses fuites
- Le délabrement du château d'eau
- L'ancienneté des compteurs d'eau et des vannes de coupe
- L'existence d'un grand nombre de canalisations en plomb

❖ Problèmes économiques :

- L'absence d'imputation de toutes les charges sur le budget de la régie
- Les insuffisances du système de contrôle et de facturation

❖ Problèmes réglementaires :

- L'absence de procédure de protection du captage
- L'augmentation régulière du taux de nitrates, due en partie au fait que le captage n'est pas protégé

❖ Problèmes administratifs :

- La faiblesse de la gestion administrative de la régie des eaux
- L'absence d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau Potable (RPQS), document pourtant obligatoire qui doit être mis à la disposition du public

Bilan 2008-2014 :

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme, la pérennisation de la ressource en eau communale, dossier important s'il en est, a été discutée à de multiples niveaux et avec différents partenaires (Agence Régionale de Santé, agence de l'eau, sous-préfecture de Cambrai, Direction Départementale des Territoires et de la Mer, services du département du Nord). Suite au constat établi sur la régie des eaux et de l'assainissement, et compte tenu de la complexité des problèmes à régler, la Municipalité a travaillé suivant plusieurs axes :

H.1.1 L'organisation de campagnes annuelles de recherche de fuites.

Entre 2008 et 2012, d'importantes fuites ont été détectées. Des réparations ponctuelles ou de plus grande ampleur ont été effectuées sur le réseau de distribution. Depuis l'année dernière, la situation est assainie. . **Le rendement de la régie des eaux s'est fortement amélioré**, passant de 51,84 % (2008) à 79.7 % (2013). **Grâce à ces bons résultats, la commune peut aujourd'hui bénéficier de subventions de l'agence de l'eau pour réaliser les travaux de remise en état de ses réseaux.**

H.1.2 La modernisation progressive du réseau d'eau potable.

Cette opération a été réalisée dans les rues Gambetta et Zola. L'ensemble de la canalisation principale et des branchements d'eau potable ont été remplacés. Si nécessaire, la Municipalité a prévu d'en faire autant lors des prochaines rénovations de voirie, notamment à l'occasion des travaux départementaux de mise hors gel de la rue de Verdun.

H.1.3 L'éradication systématique des branchements plomb.

Durant la mandature, **de très nombreux branchements plomb ont été supprimés un peu partout dans le village** et remplacés par du polyéthylène. La Municipalité a ainsi cherché à supprimer toutes les sources d'exposition au plomb pour améliorer la santé publique sur le long terme, particulièrement celle des jeunes enfants. C'est ce même souci qui pousse la commune à financer des analyses régulières des eaux captées.

H.1.4 La réalisation d'une analyse technique sur le château d'eau.

Le château d'eau a fait l'objet d'une inspection poussée par une entreprise spécialisée. Celle-ci a conclu que l'état actuel du réservoir nécessitera, dans un avenir proche, des travaux importants : réfection de l'étanchéité des cuves, rénovation de la sous-face et du dessus de la coupole, réparation de la cheminée d'accès, ravalement extérieur, rénovation de la serrurerie et mise en sécurité,... Avec la maîtrise d'œuvre, l'ensemble a été estimé à 220 000 € HT. Mais, pour l'instant, il n'est pas opportun de lancer les travaux. En effet, dans le cas de la mise en service d'un nouveau captage, un surpresseur pourrait remplacer le château d'eau. La Municipalité a donc choisi de jouer la carte de la prudence pour ne pas dépenser inutilement l'argent public.

H.1.5 La réouverture du dossier sur le captage communal.

A partir de 2008, en accord avec les services de l'Etat et du Département, la Municipalité a relancé, avant toute mise en demeure, la procédure (obligatoire) de protection du captage actuel pour répondre à des impératifs de santé publique. Dans ce contexte, un hydrogéologue (nommé par M. le Préfet de Région) a remis un rapport (décembre 2009) qui conclut à l'impossibilité de protéger la station de pompage communale contre les pollutions ambiantes et de l'utiliser, à terme, pour la consommation humaine.

La Municipalité et ses partenaires ont donc pris la décision de solliciter un bureau d'études spécialisé en la matière afin d'étudier les différentes solutions pour pérenniser la ressource en eau de la commune.

De cette étude et des préconisations de l'État, **il ressort que le maintien de la régie des eaux est possible à condition de créer simultanément un nouveau captage et une connexion de secours.** Cette solution est très chère. Villers doit donc trouver un partenaire financier pour la réaliser tout en gardant un prix de vente de l'eau maîtrisé. C'est dans cet objectif que des pourparlers sont en cours avec la commune de Saint Aubert. S'ils n'aboutissent pas, d'autres solutions sont envisageables pour conserver la régie à laquelle la Municipalité est très attachée.

En attendant et compte tenu des analyses satisfaisantes, la Municipalité maintient le captage en service et l'entretient régulièrement. En 2013, **la pompe, qui donnait des signes de faiblesse, a été remplacée par une autre correctement dimensionnée** par une société spécialisée. L'intervention a nécessité l'utilisation d'une grue de levage d'une hauteur double du captage, soit environ 60 m. Montant de l'opération : 9 653,17 € HT auxquels s'ajoutent les dépenses liées à la rénovation complète du tableau électrique (1 410,37 € HT).

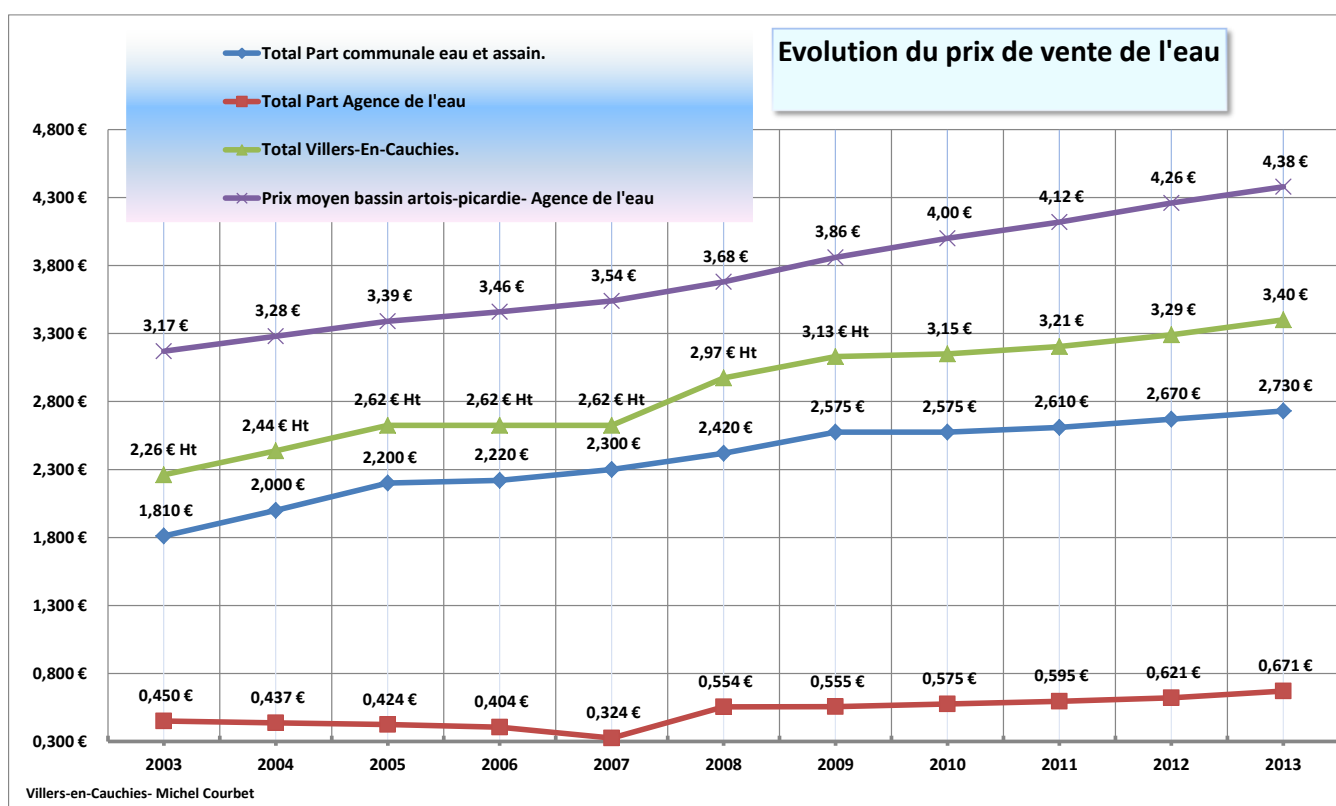
H.1.6 La mise aux normes budgétaire et administrative de la régie.

La Municipalité a pris différentes mesures pour moderniser le fonctionnement de la régie des eaux : production d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau Potable (R.P.Q.S obligatoire), prise en compte budgétaire des charges et des investissements nécessaires à la pérennisation de la régie, mise en place de la facturation semestrielle pour permettre aux usagers d'étaler le paiement de leur consommation.

H.1.7 La maîtrise du prix de vente de l'eau et de l'assainissement.

L'un des objectifs de la mandature a été de maîtriser le prix de vente de l'eau afin de maintenir un juste équilibre entre le prix de vente et les travaux à réaliser (entretien et investissements indispensables).

Pour l'instant, le pari est réussi. En 2013, le prix de vente du m³ d'eau, incluant la part assainissement, s'établit à 3,40 € (courbe verte) contre 4,38 € en moyenne dans le bassin Artois Picardie (courbe violette), soit un écart de pratiquement 1 € le m³ (voir le graphique ci-dessous).



H.2 INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Constat au lendemain des élections 2008 :

Le réseau d'assainissement présentait des défauts importants (contre-pente, perméabilité et mauvais dimensionnement de certains drains, dysfonctionnement des stations de relevage chargées de renvoyer les eaux usées vers la station d'épuration,...).

Durant la mandature 2001-2008, aucun projet de lutte contre les inondations en centre du village n'avait été élaboré. Il n'y avait eu aucune intervention particulière sur le réseau d'assainissement, pas même en 2004 où la commune aurait pu profiter de la rénovation de la RD 114 (rues de Cambrai et Saulzoir) par le Département pour commencer des travaux. Une belle occasion de perdue et pour longtemps !

Bilan 2008-2014 :

La Municipalité a été attentive à la remise à niveau progressive du réseau d'assainissement pour prendre en compte les questions de santé publique et d'inondations dans le centre du village. A cet effet, plusieurs actions ont été initiées. Sans régler tous les problèmes, elles amorcent un début de solution.

H.2.1 La reprise de la compétence assainissement.

En 2008, la Direction Départementale des Territoires du Nord (DDTM) a mis en évidence que le SIVOM d'Avesnes-les-Aubert n'exerçait pas réellement la compétence assainissement collectif que lui avait transférée la commune de Villers depuis plus de 20 ans. Afin d'éclaircir la situation administrative et comptable, la Municipalité a repris cette compétence à sa charge, en prévision des travaux qui seront déclenchés prochainement dans la rue de Verdun et de ceux à venir.

H.2.2 La réalisation d'une étude de zonage d'assainissement (annexé au PLU) et la lutte contre les inondations au centre du village.

Conformément à la loi sur l'Eau (promulguée le 30/12/2006), la Municipalité a financé une étude pour délimiter les zones d'assainissement (collectif ou non) de la commune, en cohérence avec les perspectives de développement communal identifiées dans le PLU. Ce document important est désormais mis à la disposition du public. Montant de la prestation : 56 723,23 € HT (subventionnée à 79,5 % par le Conseil Général du Nord et l'agence de l'eau Artois-Picardie).

Dans le cadre de cette étude, BR ingénierie a modélisé le fonctionnement hydraulique sur l'ensemble du territoire communal en tenant compte des différents bassins versants et a proposé d'effectuer une série de travaux dans l'objectif de minimiser les effets des inondations au centre du village et les rejets dans le milieu naturel. La Municipalité a déjà pris en compte certaines conclusions du bureau d'études, en encourageant **la création d'un bassin de stockage sur le site de TERNOVEO SA** (rue de Cambrai) et en prévoyant **la mise en place prochaine d'une chaussée réservoir dans le cadre de la rénovation de la rue de Verdun.**

H.2.3 L'inspection du réseau d'assainissement.

Une inspection télévisée partielle a été réalisée et tout le réseau contrôlé manuellement dans le cadre de l'étude zonage assainissement menée par le bureau d'étude BR ingénierie. Les améliorations à prévoir ont été listées et intégrées dans un programme de travaux pluriannuels. Cette opération était indispensable pour vérifier l'état des drains avant la rénovation de certaines voiries communales (2013) et pour préparer

la modernisation du réseau prévue dans les prochaines années, notamment dans les rues de la République, de Saulzoir et Joliot-Curie.

H.2.4 L'amélioration du fonctionnement des stations de relevage.

Les deux stations de relevage du village ont bénéficié d'entretiens réguliers. Mais celle de la rue Joliot-Curie a fait l'objet d'une rénovation partielle : remplacement de l'ancienne tuyauterie acier par une autre en inox. Montant des travaux : 1 585.54 € HT. Prochainement, son seuil de fonctionnement sera relevé, suivant les préconisations de l'étude BR ingénierie. Cette opération permettra de mettre fin aux rejets occasionnels des eaux usées dans la nature et d'atténuer les nuisances olfactives pour les riverains proches du vert fossé.

H.2.5 La création d'un bassin de rétention sur le site TERNOVEO SA.

Dans le cadre de la lutte contre les inondations, et suite à l'étude de BR ingénierie, la Municipalité a négocié, en 2011, la création d'un bassin de rétention dans le silo de la rue de Cambrai. L'entreprise GRAÎNOR (rachetée par TERNOVEO SA) a financé la totalité de cet équipement (volume utile de 300 m³) qui reprend toutes les eaux pluviales du site (superficie : 9 117 m²) pour éviter leur rejet dans le réseau d'assainissement. **Cette initiative permet de mieux protéger les riverains des rues de Cambrai et de Saulzoir, en cas de fortes précipitations.** Montant de l'opération : 59 000 € HT.

THÈME

I. VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Sommaire du chapitre

n° de page:

I.1	VOIRIE.....	36
I.1.1	La rénovation de la couche de roulement des rues de Verdun, de la République et d'Avesnes-Le-Sec.....	36
I.1.2	Les opérations préparatoires à la rénovation de la rue de Verdun (RD 45).	36
I.1.3	La finalisation de la rue Louise Thuliez.	37
I.1.4	La rénovation complète de rues communales du centre-village.....	37
I.2	SÉCURITÉ ROUTIÈRE.....	38
I.2.1	L'implantation de deux cinémomètres.....	38
I.2.2	Le rétablissement des priorités à droite (direction Saulzoir-Cambrai).	38
I.2.3	L'installation de coussins berlinois.	38
I.2.4	La construction d'un plateau ralentisseur (rue d'Haspres).	38
I.2.5	La sécurisation du carrefour du monument aux Morts.....	39



Figure 7: plateau ralentisseur rue d'Haspres

I.1 VOIRIE

Constat au lendemain des élections 2008 :

Entre 2001 et 2008, la rue d'Avesnes-Les-Aubert avait été rénovée. Mais d'autres voiries étaient en mauvais état.

S'agissant des rues communales, les plus anciennes, principalement Émile Zola et Léon Gambetta, étaient totalement dégradées depuis de très nombreuses années.

S'agissant des routes départementales, les rues de Verdun, de la République et d'Avesnes-Le-Sec présentaient des défauts importants au niveau de la couche de roulement qui était très vétuste et commençait à devenir dangereuse.

Bilan 2008-2014 :

La remise en état des voiries a fait partie des préoccupations majeures de la mandature. Elle s'est traduite par le lancement d'opérations de grande envergure qui contribuent à améliorer le cadre de vie, la circulation, la sécurité des usagers de la route :

I.1.1 La rénovation de la couche de roulement des rues de Verdun, de la République et d'Avesnes-Le-Sec

Dès 2008, la Municipalité est rentrée en contact avec le service voirie du conseil général du Nord pour évoquer le mauvais état des RD 45 et 74 en traversée d'agglomération. Le Département a programmé le rabotage de la couche de roulement et la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Ces travaux ont été réalisés, dans le courant de l'année, dans les rues de Verdun, de la République et d'Avesnes-Le-Sec.

I.1.2 Les opérations préparatoires à la rénovation de la rue de Verdun (RD 45).

Le département du Nord, service voirie, a programmé la mise hors gel de la RD 45 (rue de Verdun), (initialement prévue en 2013) en 2014 et celle de la rue de la République en 2016. Communiquée dès 2011, cette information a permis à la Municipalité d'associer la commune à cette opération départementale en prévoyant des travaux connexes.

Différentes études annexées au PLU ont déterminé un programme d'interventions destinées à limiter les effets des inondations en centre-village, à améliorer le cadre de vie et la sécurité dans la rue de Verdun.

En raison de la complexité du chantier, la commune, maître d'ouvrage, a sélectionné le bureau d'études A7 aménagement pour la conduite des opérations qui concernent toute une série de travaux prévues au deuxième semestre 2014 et qui **font l'objet d'un subventionnement au maximum des possibilités des partenaires :**

- Mise hors gel de la RD 45 (rue de Verdun) au nom du département du Nord qui a délégué sa maîtrise d'ouvrage à la commune pour effectuer cette opération, compte tenu de l'existence de la compétence au sein du conseil municipal (financée totalement par le CG 59) ;
- Création d'une chaussée réservoir (subventionnée à 60 % par le Conseil Général du Nord) ;
- Enfouissement des deux lignes hautes tension 15 kV qui vont de la rue de Cambrai et de la rue de Saulzoir vers la rue de Verdun ;
- Remplacement de tous les branchements d'eau avec éradication du plomb et contrôle de la conduite d'eau principale (100% régie des eaux et de l'assainissement) ;
- Création d'un îlot central en entrée d'agglomération afin de faire ralentir la circulation ;

- Aménagement autour du château d'eau ;
- Suppression de l'ancienne cabine à gaz et création d'un espace vert ;
- Remplacement du vieux poste EDF par un nouveau, moderne et plus compact ;
- Rénovation complète des trottoirs avec opération de sécurité et de cadre de vie (subventionnée à 47 % par le Conseil Général du Nord) ;
- Modernisation du réseau d'éclairage public (candélabres à leds) ;
- Création d'un cheminement piétonnier et d'aires de stationnement.

Dans le prolongement de l'opération de la rue de Verdun, la Municipalité va fiabiliser le transit des eaux usées jusqu'à l'exutoire (station de relevage rue Joliot-Curie), en modernisant le réseau d'assainissement dans les rues de Saulzoir, de la République et Joliot-Curie. (80 % de subvention suite à la signature d'un plan pluriannuel concerté avec l'agence de l'eau). Il s'agit là d'une occasion unique de mettre un terme aux désordres hydrauliques (inondations) qui frappent la commune depuis trop longtemps.

I.1.3 La finalisation de la rue Louise Thuliez.

Après l'achèvement de la dernière tranche de la résidence La Houblonnière (tranche VIII), la Municipalité a financé, en 2010, les travaux de voirie permettant d'ouvrir la rue Louise THULIEZ à la circulation et de desservir les maisons riveraines. Coût de l'opération réalisée par l'entreprise EIFFAGE : 65 000,00 € HT.

I.1.4 La rénovation complète de rues communales du centre-village.

En 2009, une expertise de la DDTM, réalisée à la demande de la Municipalité, a confirmé le mauvais état de certaines voies communales (rues Gambetta et Zola). Dans un premier temps, un enduit a été réalisé dans le but d'améliorer la situation mais n'a malheureusement pas donné les résultats attendus, occasionnant des désagréments aux riverains.

Suite à une pétition, les élus ont opté pour la rénovation complète des voiries délabrées. Les travaux ont permis le changement complet du réseau d'eau et des branchements (non réalisé par le passé pour d'autres voiries communales), l'enfouissement des réseaux, la reconstruction de la chaussée et des trottoirs, la pose d'un éclairage performant et très économe en énergie, la mise aux normes (obligatoire) d'accessibilité et PMR (Personnes à Mobilité Réduite), la création de stationnements réglementaires,...

C'est donc un projet global et cohérent qui a été mené sous la direction du bureau d'études cible VRD. Les opérations de rénovation de ces 2 rues ont coûté 604 604.71€ HT (subventionnées à 52 % par divers partenaires : C.A.C, élus nationaux, S.I.D.E.C, CG59,...). Ces travaux ont véritablement modifié l'aspect du village dans ce secteur, avec une véritable mise en valeur.

I.2 SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Constat au lendemain des élections 2008 :

Comme tant d'autres communes, Villers-en-Cauchies était confronté à de sérieux problèmes de sécurité routière. Les excès de vitesse et les stationnements illicites contribuaient, dans différents secteurs du village, à mettre en danger la vie des usagers de la route. Le carrefour du monument aux Morts constituait une zone sensible tout autant que les départementales. Entre 2001 et 2008, aucun programme de sécurité routière n'avait été lancé.

Bilan 2008-2014 :

Sans avoir aucunement la prétention de régler tous les problèmes de sécurité routière, la Municipalité a cherché à éviter tout accident grave voire mortel dans la commune, en prenant diverses mesures destinées à protéger la vie des Villersois(es) :

I.2.1 L'implantation de deux cinémomètres.

En début de mandature, la Municipalité a fait installer deux cinémomètres dans la commune, l'un dans la rue de Cambrai et l'un autre dans la rue de Saulzoir. Ces radars pédagogiques, financés entièrement par la Communauté d'Agglomération de Cambrai, sont là pour rappeler aux conducteurs la nécessité de rouler prudemment en agglomération. Montant de l'opération : 5 000 € HT (financée par la Communauté d'Agglomération de Cambrai).

I.2.2 Le rétablissement des priorités à droite (direction Saulzoir-Cambrai).

Afin d'inciter les voitures, camions et motos à ralentir, la Municipalité a supprimé tous les « stop » dans la direction Saulzoir-Cambrai. Le rétablissement des priorités à droite, déjà expérimenté dans des villages voisins, invite les conducteurs à la prudence et contribue à réduire un peu la vitesse en agglomération.

I.2.3 L'installation de coussins berlinois.

En 2009, la Municipalité a fait installer des coussins berlinois dans les rues Louis Aragon et Demoulin-Moreau. Ne nécessitant aucune modification de la structure de la chaussée et démontables en cas de gêne constatée, ces équipements ont été préférés à des ralentisseurs fixes en enrobé. Coût de l'opération : 13 450,00 € HT.

I.2.4 La construction d'un plateau ralentisseur (rue d'Haspres).

En lien avec les services voirie du département du Nord et avec l'appui technique d'un bureau d'études qualifié, un plateau ralentisseur, respectant parfaitement les normes d'aménagement et la réglementation en vigueur, a été implanté sur la RD 45 (rue d'Haspres) pour faire ralentir les véhicules. Positionné à hauteur de l'espace sportif et en recul par rapport aux premières habitations, cet équipement s'inscrit bien dans le paysage urbain et n'occasionne aucune gêne pour les riverains. Son efficacité n'est, par ailleurs, plus à démontrer. Les conducteurs sont obligés de freiner fortement avant de s'engager dans le village. Montant de l'opération réalisée par l'entreprise SORRIAUX TP (Haspres) : 23 450,98 € HT (subventionnée à 73,7 % par le Département et un parlementaire).

I.2.5 La sécurisation du carrefour du monument aux Morts.

En 2009, la vitesse a été limitée à 30 km/h sur une partie de la RD 114 et notamment dans la zone du carrefour du monument aux Morts, un des points névralgiques de la commune. Quelques années plus tard (2012 et 2013), la pose de potelets anti-stationnement a été réalisée dans le même secteur, avec l'accord des commerçants. Les objectifs visés sont de protéger tous les piétons et notamment les usagers des commerces locaux mais aussi d'assurer aux automobilistes une plus grande visibilité au sortir de la RD 45 (rue de Verdun). Coût de l'opération : 3 411,30 € HT.

THÈME

J. VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE

Sommaire du chapitre	n° de page:
J.1 VIE ÉCONOMIQUE	41
J.1.1 Le soutien aux artisans et commerçants locaux.....	41
J.1.2 Le transfert du magasin MATCH	41
J.2 SERVICES À LA POPULATION.....	41
J.2.1 L'aide aux associations locales et aux écoliers.....	42
J.2.2 Le soutien aux Aînés.....	42
J.2.3 La création d'une aide au permis de conduire pour les Jeunes.....	42
J.2.4 L'instauration d'un « bon naissance ».	42
J.2.5 La rénovation du « coin des mamans ».....	42
J.2.6 L'amélioration du séjour à la neige.....	42
J.2.7 La mise en place de facilités de paiement pour les factures d'eau.....	43
J.2.8 La création d'un circuit de randonnée.....	43
J.3 CULTURE ET MÉMOIRE.....	43
J.3.1 La création d'une médiathèque municipale et l'élargissement de l'offre culturelle.....	43
J.3.2 La mise à disposition de la salle du patronage pour l'harmonie municipale.....	43
J.3.3 L'amélioration de l'animation du village.....	43
J.3.4 La rénovation des espaces mémoriels.	44



Figure 8: vue 3D réelle de l'implantation du supermarché Match

J.1 VIE ÉCONOMIQUE

Constat au lendemain des élections 2008 :

A l'échelle communale, entre 2001 et 2008, les élus ont soutenu les entreprises locales par des commandes ponctuelles. Pour le reste, il n'y a pas eu d'autres initiatives économiques. En 2007, la Municipalité a cédé, à la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC), la réserve foncière (5 ha - rue de Saulzoir) dont elle ne savait que faire.

Bilan 2008-2014 :

Alors que la situation économique reste difficile, le soutien aux entreprises locales a été, plus que jamais, à l'ordre du jour. Il s'est traduit par deux initiatives complémentaires :

J.1.1 Le soutien aux artisans et commerçants locaux

La Municipalité a souvent confié aux entrepreneurs locaux des missions de maintenance mais les a aussi sollicités, dans le cadre de marchés publics, pour des opérations de plus grande envergure. Au terme d'une saine mise en concurrence, certaines ont décroché des travaux, principalement sur la construction ou la mise en conformité de locaux communaux (école, salle des sports, accueil périscolaire,...).

J.1.2 Le transfert du magasin MATCH

Même s'ils n'appartenaient plus à la commune, la Municipalité a cherché à valoriser les 5 ha de la rue de Saulzoir. Elle a :

- défendu, auprès de la CAC, le dossier de création d'une zone d'activité (ZA) commerciale le long de la RD 114 ;
- réuni les conditions favorables au développement de cette ZA (élaboration d'un PLU, demande d'inscription au SCoT du Cambrésis de Villers comme pôle-relais commercial, accord de financement communal de travaux de voirie et d'éclairage public) ;
- collaboré activement, avec l'enseigne MATCH, sur le projet de transfert de son magasin d'Avesnes-Les-Aubert à Villers, dans le but de proposer une offre répondant aux besoins quotidiens et hebdomadaires des ménages.

La Municipalité attend maintenant, avec impatience, l'implantation du magasin, annoncé à la presse (article Voix du Nord du 15/01/2014) par le promoteur de l'opération (société SCI Cambrai) pour le second semestre 2014.

J.2 SERVICES À LA POPULATION

Constat au lendemain des élections 2008 :

Les Municipalités successives ont toujours mené une politique de services à la population.

Bilan 2008-2014 :

Pendant la mandature actuelle, la Municipalité a cherché à renforcer les services à la population tout en restant vigilante vis-à-vis des contraintes budgétaires. Tout ce qui a été réalisé, l'a été avec le souci d'améliorer la qualité de vie des Villersois(es). Plusieurs actions ont ainsi été menées :

J.2.1 L'aide aux associations locales et aux écoliers

Depuis 2008, la Municipalité accompagne régulièrement les associations locales qui participent à la vie du village en y développant les activités sportives, récréatives ou culturelles. Ce soutien prend différentes formes : prêt de matériels et de salles communales, accès à la salle des sports, mise à disposition du personnel communal, aides financières. En 2013, les subventions inscrites au budget s'élevaient à 9 494 €.

La participation financière de la commune à la scolarisation de nos jeunes n'a rien à envier à d'autres collectivités. En effet, chaque année, la Municipalité verse 45 €/enfant pour ceux qui sont scolarisés en primaire (plus de 6 000 €) auxquels s'ajoute le financement des différents projets scolaires.

J.2.2 Le soutien aux Aînés

Les acquis dont profitent les Aînés ont été maintenus (repas des Aînés, sorties, colis de fin d'année, ...). Conformément aux promesses de 2008, la Municipalité a aussi prolongé d'un mois l'ouverture du foyer communal des Aînés auquel elle est très attachée. Désormais, ce club fonctionne 11 mois sur 12 et accueille, dans des locaux rénovés, les Villersois(es) à la retraite, qui souhaitent partager un moment de convivialité.

J.2.3 La création d'une aide au permis de conduire pour les Jeunes.

Depuis 2011, La Municipalité apporte aux Jeunes du village (remplissant les conditions exigées) une aide financière au permis de conduire, « sésame » quasi obligatoire pour l'accès au monde du travail. Cette initiative a été bien accueillie. A ce jour, 21 Villersois(es) ont fait valoir leurs droits et bénéficié de 200 €, versés directement sur leur compte bancaire ou postal.

J.2.4 L'instauration d'un « bon naissance ».

En 2010, la Municipalité a souhaité accompagner les Villersois(es) lors d'événements heureux et a mis en place un « bon naissance » attribué pour toute naissance ou toute adoption intervenue dans un couple villersois. De nombreuses familles ont, à ce jour, profité de cette formule.

J.2.5 La rénovation du « coin des mamans ».

En 2013, la Municipalité a rénové complètement le « coin des mamans » situé dans le parc communal. La plupart des jeux ont subi des réparations ou ont été complètement changés. Les bancs et les poubelles ont été remis à neuf. Aujourd'hui, cet espace ludique réservé aux jeunes enfants (6 - 12 ans) est redevenu opérationnel. Montant de l'opération : 2 360 € HT.

J.2.6 L'amélioration du séjour à la neige.

Depuis 2012, la Municipalité a fait évoluer avantageusement le séjour à la neige réservé aux enfants scolarisés en école primaire en prenant plusieurs mesures de bon sens. Désormais, les vacances de neige ont lieu chaque année et non plus tous deux ans. Autre nouveauté importante : tous les enfants de Villers fréquentant le CM 2, y compris ceux scolarisés à l'extérieur, peuvent en profiter. Un tarif communal très attractif a été maintenu.

J.2.7 La mise en place de facilités de paiement pour les factures d'eau.

Auparavant, les usagers du service des eaux payaient leur facture en une seule fois. Depuis 2011 et compte tenu de la crise, la Municipalité a accordé des facilités de paiement avantageuses pour les Villersois(es) : prélèvement automatique (10 mensualités avec un ajustement en fin d'année) ou règlement en deux fois. Si la facture est toujours à acquitter, les administrés ont aujourd'hui la possibilité d'en échelonner le paiement.

J.2.8 La création d'un circuit de randonnée.

Les élus ont créé un parcours pédestre sur le territoire communal avec demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R). Dénommé circuit « Saint-Martin-en-Cambrésis », celui-ci s'adresse notamment à tous les Villersois(es) et a pour objet de favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée. Son homologation par le Département est en cours.

J.3 CULTURE ET MÉMOIRE

J.3.1 La création d'une médiathèque municipale et l'élargissement de l'offre culturelle.

En 2010, suite à des travaux de rénovation, la bibliothèque municipale, qui ne fonctionne qu'avec l'aide de bénévoles dévoués, a été transformée en médiathèque. Grâce à cette transformation, chacun peut désormais bénéficier, en plus des livres et des BD, d'un large choix de films DVD et de CD musicaux mis à disposition par le Département. Un complément de mobilier de rangement a été acquis pour les présenter avantageusement au public. Coût de l'acquisition : 1 938,93 € HT (subventionnée à 75,6 % par le Conseil Général du Nord et un parlementaire).

J.3.2 La mise à disposition de la salle du patronage pour l'harmonie municipale.

Suite à la fermeture des salles de répétition installées dans le sous-sol de la salle des fêtes, la Municipalité, qui ne disposait pas d'autres locaux communaux à mettre à disposition de l'harmonie municipale, a négocié avec le diocèse la location de la salle du patronage (16, rue Léon Gambetta). Depuis 2011, les musiciens sont installés dans des locaux sécurisés et peuvent répéter dans de bien meilleures conditions, avant de se produire en concert.

J.3.3 L'amélioration de l'animation du village.

En lien avec l'association « Villers en fête » et d'autres bénévoles, la Municipalité a contribué à pérenniser et à améliorer certaines manifestations (fête des mères, ducasses avec retraite aux flambeaux et feu d'artifice, course cycliste, brocante et exposition de voitures anciennes,...). D'autres ont été créées pour assurer une meilleure animation dans le village et faire connaître notre commune au-delà du Cambrésis. Depuis quatre ans, en janvier-février, la commune accueille un grand salon de peinture géré par la « Palette amicale » et qui draine beaucoup de visiteurs. Des moments récréatifs ont été régulièrement organisés et ont rencontré un franc succès : comédies musicales, lotos et repas de la Saint-Sylvestre. Dès 2008, un effort

important a également été fait pour multiplier les illuminations dans le village à l'occasion des fêtes de fin d'année.

J.3.4 La rénovation des espaces mémoriels.

La Municipalité n'a jamais oublié les militaires et résistants qui ont combattu et parfois donné leur vie pour la défense de la France et de ses valeurs. A ce titre, elle a engagé des travaux de restauration des espaces et monuments patriotiques et mémoriels :

En 2010, la sépulture communale des Villersois morts pour la France durant les principaux conflits du XX^e siècle a été complètement rénovée par les agents techniques.

A l'automne 2012, à l'occasion de la commémoration du cinquantième anniversaire des accords d'Évian mettant fin à la guerre d'Algérie, la Municipalité a également procédé à la rénovation de l'espace dédié aux opérations d'Afrique du Nord (1954-1962), en accord avec l'association des Anciens Combattants et son président. Situé au cœur du village, à l'entrée du parc communal, ce lieu de mémoire a retrouvé sa splendeur. Coût de l'opération : 609.30 € HT.

K. CONCLUSION

L'ensemble des opérations détaillées dans ce bilan ne sont en rien un point final à l'action municipale. C'est une étape qui ouvre de nouvelles perspectives pour la commune et ses habitants.

Au lendemain des élections, il faudra non seulement finaliser les dossiers importants en cours mais aussi ouvrir, sans tarder, de nouveaux et difficiles chantiers.

Dans tous les cas, les défis à relever pendant les six prochaines années, nécessiteront une équipe déjà opérationnelle et qui sait que la gestion d'une collectivité ne s'improvise pas.

Dans cet esprit, un programme vous sera prochainement présenté, pour la mandature 2014-2020, par la liste « Agir ensemble pour VILLERS-EN-CAUCHIES » composée de candidates et de candidats qui ont l'envie de servir, la disponibilité pour agir et les compétences pour bien faire.

Le bilan de l'action municipale 2008-2014 a été lu, approuvé et signé par les membres de la liste « Agir ensemble pour Villers-en Cauchies » qui avaient sollicité vos suffrages lors des élections municipales de mars 2008 et qui sont actuellement membres du conseil municipal.

Pascal DUEZ - Gérard MACOU - Alain FOVEZ - Michel COURBET - Richard BILLOIR -
Nicole CIGLIANA - Marcelle DELOFFRE - Gérald DRANCOURT - Vincent DEFOSSÉZ -
Dominique FLAMENT - Dany GUERY - Sandrine VAILLANT

